

La Lettre de Villers

sur-Mer



**La santé
à Villers-sur-Mer**

en pages 4 à 8

Dans
notre
quartier ...

**Lancement des
Comités de quartier**

en pages 25 à 30

**Des plages
d'excellente qualité!**

en pages 41 à 43

Table des matières

Le mot du Maire	3
Dossier : la santé à Villers-sur-Mer	
1. Le futur Pôle de Santé	4
2. La mutuelle communale	4
3. La Prévention	5
4. La permanence d'aide psychologique	7
5. La gestion de la crise sanitaire	8
Animations	
1. Le Salon des métiers d'Art du 21 au 23 mai au Villaré	9
2. <i>Santé-vous bien</i> , l'évènement sport et bien être le samedi 29 mai	9
3. Rencontre avec Antoine DULERY, le samedi 5 juin	10
4. Spectacle de Franck FERRAND, <i>Au fil de l'histoire</i>	10
5. <i>Mustang Villers Show</i> , le dimanche 13 juin	11
6. <i>Santé-vous bien</i> , l'évènement sport et bien être le samedi 26 juin	11
Animaux	
7. Une Charte pour le respect du monde animal dans notre ville	12
8. Le problème des goélands à Villers-sur-Mer : information	14
Commerces	
9. Villers Apéro le 29 juin !	15
Culture	
10. L'équipe municipale a initié la création d'un ciné-club	16
11. Préparation d'un hommage à Claude LELOUCH	16
École	
12. Sensibilisation à notre environnement avec le cheval Apostrophe	17
13. Des sorties de nos enfants au PNVB, financées par la mairie	18
Environnement	
14. Interdiction de la circulation de tout engin à moteur autour du marais	19
15. Protection de la faune sauvage du marais contre les Rosalies	19
16. La « Brigade Verte » de surveillance de notre marais entre en service	20
17. La Commune passe en zéro phyto.	21
18. Le frelon asiatique : votre mairie s'en occupe	23
Gouvernance	
19. Comités de quartier	25
20. Règlements intérieurs	25
21. Conseil municipal des enfants : apprendre concrètement la démocratie	29
22. Démission de Catherine VINCENT	29
23. Taux de participation des élus aux Conseils Municipaux	30
24. Élections départementales et régionales à Villers-sur-Mer	30
Handicap	
25. Un audit des conditions d'accessibilité des bâtiments publics	31
Jeunesse	
26. Retour en images sur l'action portes-ouvertes de la Maison des Jeunes	32
27. Camps d'été 2021	33
Marché	
28. L'équipe municipale lance un marché Bio à Villers-sur-Mer	34
Mobilité	
29. Mise en place d'une « politique vélo » dans notre ville	35
Numérique	
30. Création d'un espace de coworking au Villaré	39
Opposition	
31. Tribune de l'opposition dans le cadre de l'exercice de son droit d'expression	40
Plage	
32. La ville de Villers-sur-Mer signe la Charte « Plages sans déchet plastique »	41
33. Rénovation après la saison estivale de l'épis en face du pôle nautique	42
34. Les Affaires Maritimes en contrôle inopiné à Villers-sur-Mer	43
35. Les eaux de baignades classées « Excellentes » et de « Bonne qualité » par l'ARS	43
Propreté	
36. Des poubelles supplémentaires pour faire face à l'afflux des populations	44
Santé	
37. Un défibrillateur installé place du Marché de Villers 2000	45
38. La gestion de la crise sanitaire Covid 19	46
39. La prévention de la perte d'autonomie : un projet pour les seniors retraités pour 2021	47
Sécurité	
40. Notre police municipale reçoit un nouveau véhicule	48
Social	
41. Action intensive en faveur des chômeurs de longue durée o Villers-sur-Mer	49
Sports	
42. Les statuts de l'Office Municipal des Sports (OMS)	50
Stationnement	
43. Expérimentation du stationnement « résident » cet été	51
44. Diminution des places de parking pour les bus	52
45. Création de places de parking supplémentaires pour les PMR	52
46. Création de places de parking pour les commerçants	53
Travaux	
47. La convention « Petites villes de demain » signée avec l'État	54

La Lettre de Villers-sur-Mer

est une publication trimestrielle
de la **Municipalité de Villers-sur-Mer**
BP 19 - Avenue du Général de Gaulle
14640 - Villers-sur-Mer
Tél. : 02 31 14 65 00
Fax : 02 31 87 12 25
www.villers-sur-mer.fr
mairie@villers.fr

Directeur de Publication :
Thierry GRANTURCO, maire

Photographies : Matthieu GAILLANDRE,



N° ISSN XXXX-XXXX en cours d'attribution

Dépôt légal à la parution
Ce numéro a été imprimé à 2500 exemplaires



Réalisation & Impression :
EDH Pont-Authou (Normandie)
N° SIRET : 421.115.866.00020

Le mot du Maire

Un an de mandat: des engagements respectés, sans augmenter ni les impôts, ni l'endettement.

Chères Villersoisés,
Chers Villersoisés,
Chers amis,

Comme nous l'avons instauré depuis quelques mois, cette *Lettre de Villers* aura pour objectif de vous permettre d'être pleinement informés, en toute transparence, des activités de l'équipe municipale. En l'occurrence des principaux faits et des principales décisions de mai et juin derniers.

Mon équipe et moi avons été élus le 28 juin 2020 et installés le 3 juillet 2020, lors d'un Conseil municipal lors duquel **Jean-Paul DURAND** me remit les clés de la ville. Une année de travail acharné, à devoir gérer la ville en pleine crise sanitaire, en pleine crise économique et en pleine crise sociale.

Une année pendant laquelle nous avons cependant déjà beaucoup fait. Tout d'abord en rachetant le *Paléospace* à la Communauté de communes et en renforçant par là-même le patrimoine de notre ville. Le *Paléospace*, qui a le statut de « musée de France », appartient dorénavant à Villers. Il était un musée à Villers. Il est devenu le musée de Villers.

Nous avons également retiré nos animations et la gestion de nos infrastructures des mains de la Société Publique Locale (SPL) *In-Deauville* pour être, intra-muros, au plus près de vous et de vos attentes. Tout en gardant un rôle actif et déterminé au sein de cette SPL aux côtés notamment de Deauville pour ce qui relève de notre rayonnement extra-muros.

Nous avons également pris des décisions visant à favoriser **la mobilité douce** au sein de notre ville. En créant des **pistes cyclables** partagées, des parkings à vélos et en instaurant des subventions à l'achat ou à la location de vélos dont vous êtes déjà nombreux à avoir demandé l'octroi. En parallèle, nous avons revu **la politique de stationnement** au sein de notre ville pour notamment donner priorité aux résidents villersois (principaux et secondaires) habitant dans le centre de Villers et nous avons acquis **une navette électrique** qui sera mise en service en septembre pour relier les différents endroits stratégiques de la ville.

Nous avons considérablement renforcé **la sécurité** en doublant le nombre de caméras de vidéosurveillance, en créant un appartement d'urgence pour les victimes de violences intra-familiales et en initiant l'action « participation citoyenne » en collaboration avec la gendarmerie nationale dont le lancement officiel aura lieu en septembre.

Au niveau de la gouvernance, nous avons également créé **trois Comités citoyens** en charge respectivement de 1) la culture, 2) du

sport et 3) de l'environnement et du bien-être. Nous avons rédigé les règlements des **Comités de quartier** que nous lancerons en septembre. Et nous avons créé la base réglementaire d'un **Conseil municipal des enfants** dont les premières élections auront lieu en automne. Pour que vous puissiez tous être acteurs de la vie municipale.

Nous avons nommé **des déontologues** qui vérifient régulièrement les actes pris par la Mairie. **Une médiatrice** a été nommée pour régler vos différends d'ordre privé et des permanences du **Défenseur des droits** ont également été instaurées. Autant de mains tendues vers vous, Villersoisés et Villersois, pour que vos demandes ne soient jamais ignorées.

La **culture**, l'**environnement**, le **sport**, les **commerçants**, la **jeunesse**, l', la restructuration de notre **politique sociale**, la **santé** (auquel nous consacrons un dossier dans le présent numéro) et la politique en faveur de la **vie animale** n'ont pas été oubliés non plus.

Les travaux ont été multipliés aux quatre coins de Villers, pour continuer à **entretenir** notre ville ou pour l'**embellir**, comme c'est le cas notamment avec la rénovation de notre église.

Le tout, sans augmenter ni les impôts, ni l'endettement.

L'objet de cet édito n'est pas de faire un bilan d'une première année de mandat. Mais il est d'attirer votre attention sur le fait que depuis un an, vos élus et les services de la ville travaillent dur à rendre notre ville chaque jour plus belle, plus agréable et plus dynamique.

Et que **nous comptons bien continuer avec, comme feuille de route, notre programme électoral. Qui est le contrat que nous avons passé avec vous. Et que nous respecterons.**

Je vous prie d'agréer, Chères Villersoisés, Chers Villersois, Cher(e)s ami(e)s, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Thierry Granturco

(...) Nous comptons bien continuer avec, comme feuille de route, notre programme électoral. Qui est le contrat que nous avons passé avec vous. Et que nous respecterons. (...)

Thierry
GRANTURCO



Dossier

La santé à Villers-sur-Mer

Villers-sur-Mer est une ville qui a une offre de soins composée de 4 médecins généralistes, une ophtalmologue, un cabinet infirmier, 2 kinésithérapeutes, 2 ostéopathes, une pédicure-podologue, une ergothérapeute dont toutes les coordonnées sont à disposition sur le site de la ville.

4

Le futur pôle de santé

En 2022, la ville se dotera d'un **pôle de santé** adossé à un **EHPAD** et une **résidence-séniors** qui va réunir une grande partie de cette offre de soins. Cette nouvelle structure dont la cheffe de projet est le **Dr Marie-Anne GABREAU**, par ailleurs adjointe à la santé au sein de l'équipe municipale, a pour objectif la coordination des soins entre les professionnels de santé (médicaux et paramédicaux autour de grands thèmes comme le diabète, les personnes âgées) et le développement de nouvelles pratiques comme la télémédecine.

Le pôle de santé se tournera également vers le sport sur ordonnance pour améliorer la santé en intégrant une salle sport-santé de 75 m². Il se vaudra ainsi attractif pour



compléter l'offre de soins déjà présente à Villers et garantir la pérennité des soins : nouveaux médecins spécialistes, nouveaux paramédicaux et spécialistes bien-être dans le cadre de la salle sport-santé.

La mutuelle communale



La mutuelle Communale

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** de Villers a pour projet de proposer en 2021 une mutuelle communale aux Villersois. Une consultation auprès de plusieurs mutuelles est en cours.

Une réunion publique sera organisée à Villers – quand les conditions sanitaires le permettront – pour que l'organisme sélectionné se présente et réponde aux questions des intéressés.

Des entretiens individuels sont prévus ensuite dans les locaux du CCAS avec les professionnels pour déterminer les avantages d'un nouveau contrat de mutuelle par rapport au contrat en cours.

La prévention

I. Le sport-santé: du sport bien-être au sport sur ordonnance

• En prévention primaire

Tout le monde le sait, en prévention primaire, la pratique régulière de l'activité physique et sportive est efficace pour maintenir en bonne santé ceux qui le sont et pour maintenir l'autonomie des personnes fragiles en particulier les personnes avançant en âge.

Selon les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS):

- Les enfants doivent pratiquer 1 heure/jour d'activité physique et sportive d'intensité modérée à élevée, 7 jours/7;
- Les adultes doivent pratiquer 30 minutes/jour d'activité physique et sportive d'intensité modérée, 5 jours/7.

Pendant la crise sanitaire de la COVID, les périodes successives de confinements et l'arrêt des activités sportives associatives ont entraîné un manque d'activité physique et une hausse de la sédentarité (hausse du temps passé assis) dans la population.

• En prévention secondaire ou tertiaire

Depuis 2011, la notion de « **prescription de l'activité physique** » ou « **sport sur ordonnance** » est apparue et a été validée par l'Académie nationale de médecine.

Pour les personnes atteintes de certaines pathologies chroniques (comme l'hypertension artérielle, le diabète, le cancer, la dépression ou l'obésité), la prescription de l'activité physique participe à stopper, à retarder l'évolution de la maladie ou à réduire les risques de rechute et de chronicité (prévention secondaire) ou participe au traitement et prévient les complications de la maladie (prévention tertiaire).

À Villers, la politique de santé de notre ville se tourne:

- vers la prévention primaire en favorisant la pratique du sport et en favorisant son accès pour tous;
- vers la prévention secondaire et tertiaire en développant le sport-santé.

La pratique du sport-santé est rendue possible par l'installation d'acteurs de la santé et du bien-être:

- paramédicaux (kinés, ergothérapeutes, psychomotriciens),
- professeurs d'activités physiques adaptées formés pour encadrer des personnes atteintes de maladies chroniques entraînant des limitations physiques,
- professeurs d'activités physiques tournées vers le bien-être (yoga, Qi Gong, shiatsu),
- et en encourageant les fédérations sportives à développer leur branche bien-être (ex le longe côte du PNVB).

Ces activités physiques et sportives se réalisent dans des lieux dédiés dans la ville qu'il faut s'appliquer à développer:

- les parcours de marche. Ils existaient, il y a quelques décennies, mais leur balisage a disparu et ils sont à remettre au goût du jour. Le dénivelé de Villers permet de composer des parcours de difficultés différentes tout en servant l'intérêt touristique. Ils doivent se doter de bancs pour permettre les temps de repos et de récupération;
- un parcours-santé équipé destiné aux familles et aux sportifs;
- les pistes cyclables pour renforcer la mobilité active;
- une salle sport-santé de 75 m² est prévue au sein du pôle de santé de Villers pour permettre les bilans fonctionnels encadrant toute prescription d'activité physique et devenir un lieu de pratique des sports-santé.



Sport Santé Bien-Être



2. La prévention de la perte d'autonomie : un projet pour les séniors retraités de plus de 60 ans pour 2021

Un projet nommé « **Villers prend soin de ses séniors – comment mieux préserver son autonomie** » porté par le CCAS de Villers-sur-Mer a été élaboré par **Marie-Anne GABREAU** (adjointe à la santé) et **Chhun-Na LENGART** (adjointe aux affaires sociales) en partenariat avec des professionnels de la santé et du bien-être, diplômés d'État :

- **Géraldine GRANJEAN** (ergothérapeute) ;
- **Sylvain LE DU** (coach sportif) ;
- **Jeanne MUENIER** (coach en développement personnel) ;
- **Christophe VAUCLIN** (informaticien de la commune) ;

a débuté depuis juin dernier dans le respect des mesures sanitaires.



PERTE D'AUTONOMIE : NOUS SOMMES TOUS CONCERNES

Prévu pour se dérouler sur toute l'année 2021, il est financé par la Conférence des Financeurs du Calvados « **Bien vieillir dans le Calvados** » à hauteur de 14 000 € et notre municipalité (mise à disposition des salles et d'un atelier informatique).



Pour bien vieillir dans le Calvados
CONFÉRENCE DES FINANCEURS



La perte d'autonomie est une notion difficile à laquelle on préfère souvent ne pas penser. Et pourtant, elle augmente avec l'âge. Un retour d'hospitalisation difficile ou bien d'une simple poussée d'arthrose peut entraver l'autonomie.

Réussir une belle retraite à Villers, conserver sa qualité de vie, rester dans son cadre de vie le plus longtemps possible, c'est pouvoir connaître et prévenir ces situations de perte d'autonomie. Par ailleurs, chez certains séniors, les longues périodes de confinement ont entraîné des difficultés nouvelles ou inattendues, qu'il leur faut identifier et vaincre avant d'aller de l'avant.

Le projet « **Villers prend soin de ses séniors** » s'adresse à tous les villersois de plus de 60 ans qui se posent des questions sur leur autonomie dans le présent ou dans l'avenir.

Il a pour objectifs :

1. **Sensibiliser les séniors** à la prévention de la perte d'autonomie liée à l'âge pour mieux accompagner les nouveaux projets de vie.
2. **Améliorer** par des actions concrètes **l'autonomie des séniors** qui en auraient besoin pour un plus long maintien à domicile en toute sécurité ;
3. **Aider à maintenir un lien social** de qualité avec la famille, les amis, le voisinage pour lutter contre l'isolement.

Il propose des solutions pour atteindre ces objectifs à travers notamment l'ergothérapie, l'activité physique adaptée, le développement personnel ainsi que l'usage de l'informatique et des réseaux sociaux.

- L'ergothérapie vous permettra de créer chez vous **un environnement propice à l'autonomie**. Avec un RDV à domicile, vous définirez avec le professionnel quelles améliorations apporter à votre habitat pour l'adapter à vos habitudes de vie, en toute sécurité ;
- **l'activité physique adaptée** (2 séances le lundi matin) vous aidera, dans un cadre ludique et décontracté avec un matériel adapté, à lutter contre les effets du confinement pour retrouver des capacités physiques et ainsi une meilleure qualité de vie. Encadrée par un coach sportif, cette pratique se fera en toute sécurité.
- le **développement personnel** (1 conférence/mois) est un moyen pour reconstruire un nouvel équilibre. Il s'articule autour de conférences, d'ateliers en petits groupes vous permettant le partage d'expériences, de connaissances, de pistes d'actions pour mieux rebondir et vous épanouir ;
- **l'usage de l'informatique et des réseaux sociaux** vous permettra de garder un lien régulier avec vos enfants, petits-enfants et pourquoi pas avec vos voisins : se parler, jouer à la belote en ligne, partager des recettes de cuisine... Sur RDV, vous serez guidés – et rassurés – dans votre découverte du monde de l'internet.

Pour toute information

... et pour votre inscription, contacter le **CCAS** à la mairie-annexe au **02 31 14 65 13**



Villers prend soin de ses séniors



Villersois, Villersaises de plus de 60 ans

- Adaptez votre domicile à vos besoins
- Adaptez votre sport à votre santé
- Reconnectez-vous avec un nouvel équilibre personnel
- N'ayez plus peur du numérique et des réseaux sociaux



Découvrez et rejoignez notre programme d'activités gratuites

Démarrage dès juin 2021

La permanence d'aide psychologique

La crise sanitaire a un impact sur la santé mentale des Français : troubles du sommeil, dépression, anxiété. Selon une enquête de *Santé Publique France* menée en février 2021 (CodiPrev), **34 % des personnes interrogées présentaient un état anxieux ou dépressif.**

Les facteurs en cause sont multiples :

- la peur d'être infecté par les virus ou qu'un proche le soit ;
- le mauvais vécu des mesures restrictives sur le plan social : dans le travail (télétravail), dans la vie familiale et amicale, mais aussi dans la gestion de la maladie d'un proche en période de crise sanitaire ;
- le deuil d'un être cher touché par la maladie COVID ;
- la précarité financière ;
- la baisse de l'activité physique...

Des populations sont plus touchées que d'autres : **il s'agit avant tout des 18/24 ans**, des personnes au statut socio-économique modeste et des personnes qui s'informent sur la pandémie en continu via les médias.

C'est pourquoi depuis le 17 avril 2021, sur l'initiative de **Madame Catherine MARKMAN**, psychologue clinicienne, **une permanence d'écoute et d'aide psychologique gratuite et ouverte à tous** a été mise en place à la mairie.

Cette permanence a pour but de permettre aux personnes en détresse psychologique de dépasser le tabou du psychologue afin qu'elles puissent faire la démarche de venir parler de leurs émotions, de leur stress et de leurs angoisses à une professionnelle tenue au secret professionnel.

Ce n'est pas une démarche de prise en charge de soins mais **une écoute bienveillante** qui permet à la psychologue d'aider ces personnes à évoquer les différents troubles psychiques éprouvés et liés à la pandémie et au confinement : troubles du sommeil, troubles alimentaires, sensation de grande solitude voire d'abandon, états anxieux et état d'alerte permanent, émotions négatives, vécu traumatique lié à la maladie de la Covid...



Cet espace d'écoute et de parole permet de soutenir et de soulager, et, éventuellement d'orienter vers des soins spécifiques locaux pour ceux qui pourraient en avoir besoin.

Cette permanence a vocation à s'installer dans le temps pour venir en aide aux personnes qui, quel que soit le contexte, rencontrent des difficultés dans leur vie personnelle ou sont témoins de détresses dans leur entourage proche (enfants, ados, parents, grands-parents, amis...) et voudraient venir en parler.

La parole est libératrice et permet de prendre conscience, de reconnaître et de mieux comprendre ce qui se passe en soi au niveau psychique afin de pouvoir réagir plus positivement aux différentes situations de stress traumatiques et/ou post traumatiques.

Pour prendre rendez-vous

Ces permanences se tiennent le samedi matin à la mairie dans le respect strict du secret professionnel

Les RDV se prennent, au choix, à l'accueil de la mairie, ou de façon plus anonyme en déposant une demande dans la boîte à lettres de la mairie.



La gestion de la crise sanitaire

Adaptation des mesures sanitaires sur arrêtés préfectoraux

En France, les mesures sanitaires évoluent selon la situation sanitaire et ses indicateurs clés de suivi de l'épidémie de COVID-19 (cas confirmés, décès, taux de positivité, patients hospitalisés en réanimation) et selon l'avis du Conseil scientifique.

Les Préfets, représentants de l'État au niveau du Département, sont chargés de faire appliquer ces mesures localement en prenant des arrêtés préfectoraux qui sont communiqués aux maires de chaque commune.

Une audioconférence est organisée de façon hebdomadaire par notre préfet **Philippe COURT** en lien avec l'Autorité Régionale de Santé (ARS). Elle est destinée aux maires et à ses représentants pour « prendre la température » du terrain et expliquer les arrêtés à venir en regard de la situation sanitaire.

8

Vaccination des Villersois les plus fragiles dans le respect des phases d'éligibilité

La coopération entre notre équipe municipale, les services de la Ville en ce compris son *Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)* ainsi que *l'Entraide* et ses bénévoles, nous a permis, mi-juin :

- de vacciner un total de 538 Villersois(es) ;
- dont 179 ont bénéficié d'un transport gratuit par les navettes mises à disposition.

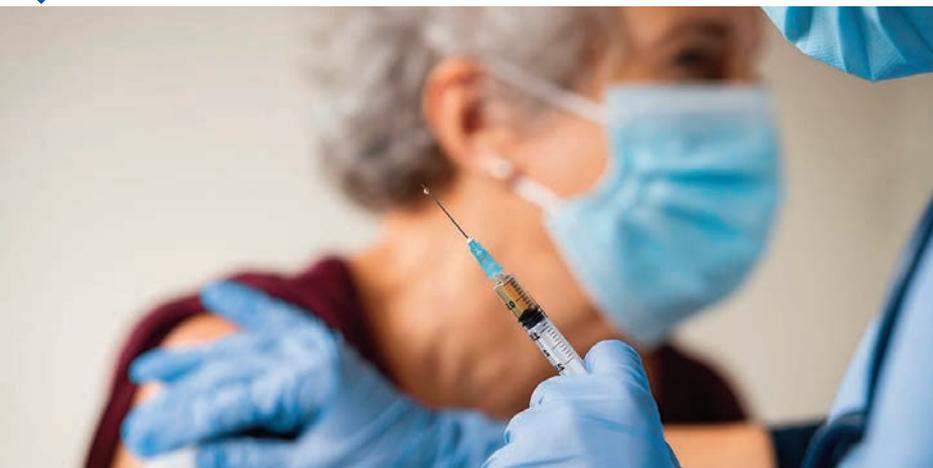
Considérant que de nombreux Villersois se sont fait vacciner par leurs propres moyens, nous estimons à plus de 1900 (sur +/- 2700) les Villersois ayant reçu au moins une dose à cette date.

Avec un taux de vaccination de 70 %, notre ville se situe donc largement au-dessus de la moyenne nationale de 54 %.

Un grand merci à :

- la **Dr Marie-Anne GABREAU**, adjointe à la santé ;
- **Chhun-Na LENGART**, adjointe aux affaires sociales ;
- **Isabelle MARY**, employée municipale en charge du CCAS ;
- **nos employés municipaux**, qui n'ont pas économisé leurs efforts ;
- **l'Entraide et tous ses merveilleux bénévoles** ;
- **l'ASVH, notre club de foot**, qui met gracieusement ses véhicules à la disposition de *l'Entraide* ;

et à tous ceux, qui par des petits gestes, ont rendu tout cela possible.



COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se mouchoir dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

ANIMATIONS

Le salon des métiers d'Art du 21 au 23 mai au Villare

Du 21 au 23 mai, le Villare accueillait le Salon des Métiers d'Arts organisé par l'association Normandie Métiers d'Art et le SPACE. Première exposition après une longue fermeture pour raisons sanitaires, les visiteurs ont pu découvrir 12 artistes et artisans normands, entre verre, luminaire, papier sculpté, bijoux, céramique, vitrail,

sculpture sur bois, œuvres monumentales ou délicates. Malgré un protocole sanitaire strict, **800 visiteurs en 3 jours** ont eu la joie d'admirer cette exposition qui signait le retour de la culture, des événements, et du plaisir de faire se rencontrer les artistes et les Villersois.



Santé-vous bien, l'événement sport et bien être le samedi 29 mai

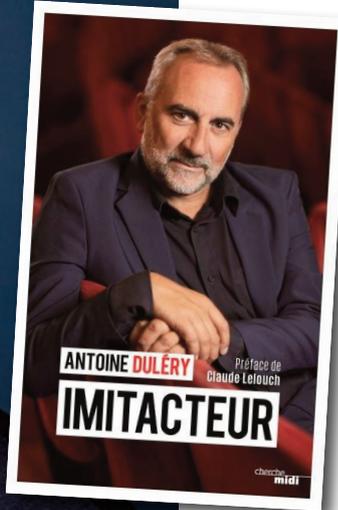
Nouveauté de cette année 2021, l'événement Santé vous bien prenait place dans la station **le samedi 29 mai**. Ce nouveau temps fort se veut être un rendez-vous sport et bien être régulier, au fil des saisons en direction des villersois. Pour cette édition, l'accent a été mis sur la promotion du long-côte proposé par **le Pôle Nautique Villers-Blonville**, sur la marche sportive, mais également sur la pré-

vention des risques liés au soleil **avec le concours de la SNSM** et de **la Croix Rouge Française**.

Organisé en seulement quelques jours après accord préfectoral, l'événement aura été l'occasion de marquer définitivement le retour des activités sport et loisirs à Villers-sur-Mer, et d'encourager à la pratique d'activités physiques à la sortie de cette longue période de confinement.



Rencontre avec Antoine DULÉRY, le samedi 5 juin



Premier temps fort de la saison culturelle, l'acteur et auteur **Antoine DULÉRY** était présent dans la salle panoramique du casino afin de présenter son livre *Imitateur* face aux villersois. Comédien, scénariste, dialoguiste et imitateur français, Antoine DULÉRY a une centaine de films et de téléfilms à son actif, notamment la série de films *Camping* et les séries télévisées *Petits Meurtres en famille* et *Les Petits Meurtres d'Agatha CHRISTIE*. Avec son livre *Imitateur*, Antoine DULÉRY a plongé les villersois dans son univers personnel et artistique dans lequel il raconte ses plus belles rencontres, ses anecdotes souvent très drôles, ses émotions et ses profondes passions. Très accessible et enjoué, Antoine DULÉRY s'est prêté avec plaisir aux échanges, dédicaces et photographies avec les Villersois.

10

Spectacle de Franck FERRAND, *Au fil de l'histoire*

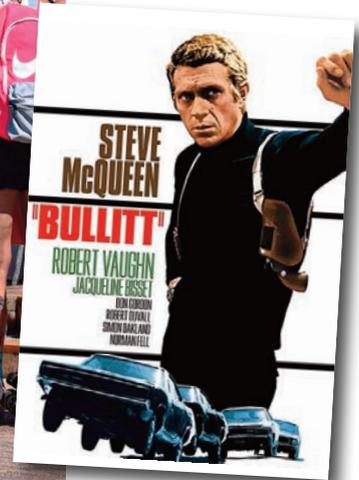


Salle comble le samedi 12 juin dans la salle de cinéma du *Casino* pour le célèbre conteur d'Histoire avec un grand « H », **Franck FERRAND**, qui présentait au public son spectacle « *Au fil de l'Histoire* ». Tout au long de cette pièce, Franck FERRAND a déroulé avec plaisir la pelote de l'Histoire à la recherche de la vérité et des secrets les mieux gardés de l'Histoire. Un spectacle captivant, ludique et enrichissant offert par cet amoureux de Villers-sur-Mer qui n'a de cesse de rendre l'Histoire plus vivante que jamais.

Mustang Villers Show, le dimanche 13 juin

Après son annulation en 2020, le **Mustang Villers Show** était de retour à Villers-sur-Mer, le dimanche 13 juin. Le public venu en très grand nombre a pu admirer de près ces véhicules mythiques. C'est au total plus de 40 véhicules qui ont pris place sur la digue de Villers-sur-Mer, en proposant des baptêmes, une exposition des véhicules mais également un concours d'élégance tout au long de l'après-midi sous un soleil radieux.

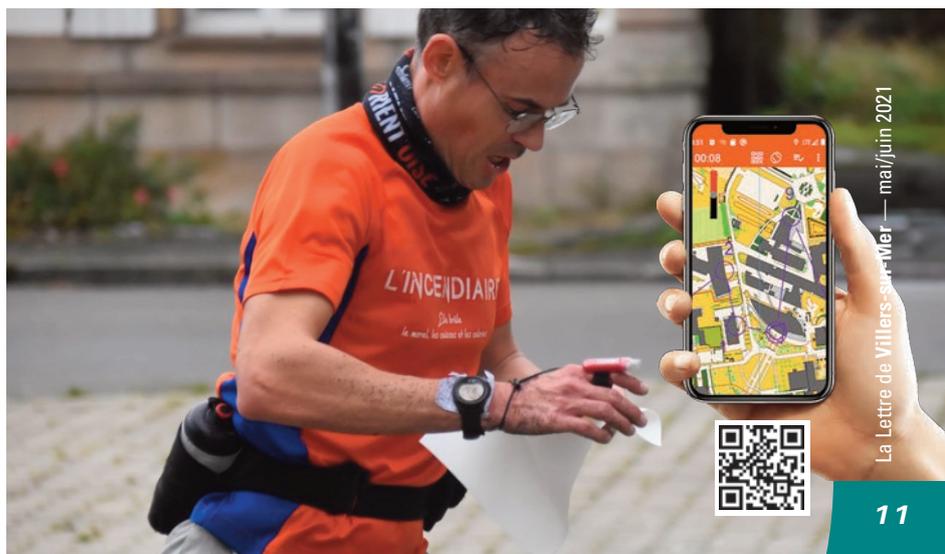
Les plus attentifs d'entre vous auront pu reconnaître les répliques exactes de la Ford Mustang vedette du film sorti en 1966 « *Un Homme et une femme* » du plus villersois des réalisateurs, **Claude LELOUCH**, mais encore la réplique de la Mustang « *Bullitt* » pilotée par l'acteur **Steve McQUEEN** dans le film du même nom réalisée en 1968.



« Santé-vous bien, c'est l'été! », le samedi 26 juin

Pour son édition été, l'événement **Santé vous bien** revenait le samedi 26 juin avec pour point d'orgue l'inauguration d'un parcours d'orientation permanent installé à Villers-sur-Mer. Totalement inédite sur la Côte Fleurie, cette course pouvait, et peut à partir d'aujourd'hui être réalisée en mode balade ou course toute l'année via l'application mobile gratuit *Vikazimut* disponible sur Android ou IOS. Un classement en direct est visible afin de se mesurer aux autres utilisateurs. Une façon sportive et ludique de découvrir Villers-sur-Mer et ses sentiers méconnus, entre plage et campagne.

Enfin, les Villersois ont pu découvrir les vélos à assistance électrique dans le cadre de la promotion de la mobilité douce par la municipalité. Un parcours d'essai était proposé avec la participation de vendeurs de cycles locaux afin de découvrir les lieux nouvellement aménagés à Villers pour favoriser l'accessibilité aux vélos. Pour rappel, la



municipalité de Villers-sur-Mer propose une subvention pour l'acquisition d'un vélo neuf sous conditions. **À découvrir sur www.villers-sur-mer.fr ou directement en mairie.**



ANIMAUX

Notre équipe municipale a rédigé une Charte pour le respect du monde animal dans notre ville

Pour mémoire, notre équipe municipale a déjà, pour ce qui relève des animaux dans notre ville :



1) initié la **création de l'Association Villeroise pour les Animaux (AVA)**, en vue de rassembler les Villeroises et Villerois sensibles au bien-être animal qui est subventionnée par la Mairie ;

2) créé **un abris pour les chats errants** où ils sont non seulement abrités mais également nourris, soignés et stérilisés ;

3) créé **un programme de parrainage d'animaux** permettant aux personnes âgées ou malades d'adopter sans craindre pour l'avenir de leur animal de compagnie ;

4) adopté un **programme de soutien financier aux maîtres d'animaux domestiques** n'ayant pas les moyens de les faire soigner ;

5) **étendu les paniers solidaires** des personnes dans le besoin **à de la nourriture pour leurs animaux domestiques** ;

6) **interdit dans notre ville les cirques exploitant des animaux sauvages** ;

7) signé un partenariat avec l'association « *La Dame Blanche* » pour les soins à apporter aux animaux sauvages peuplant notre marais ;

8) transformé l'interdiction de l'accès des chiens à notre plage en une autorisation générale, avec des adaptations selon les saisons ;

9) programmé des actions d'information et de sensibilisation.

Ces actions sont dorénavant accompagnées d'une **Charte pour le respect du monde animal**, que vous trouverez ci-dessous et qui encadrera aujourd'hui, demain et dans l'avenir, cette question dans notre ville.

Cette Charte a pour vocation de définir les engagements pris par l'équipe municipale concernant la cause animale dans notre ville. Elle rappelle l'état d'esprit et les valeurs sur lesquels cette politique est construite.

En préambule

L'équipe municipale s'engage à respecter, à défendre et à faire respecter, dans la mesure de ses moyens, les principaux textes de loi concernant les droits des animaux et notamment :

- la déclaration universelle des droits de l'animal adoptée le 15 octobre 1978. Son texte révisé par la Ligue internationale des droits de l'animal en 1989 a été rendu public en 1990
- La Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie. Cette convention du 13 novembre 1987 pose le principe de la conduite responsable du propriétaire d'un animal de compagnie ⁽¹⁾
- Le Code du droit animal, qui rassemble toutes les législations françaises en vigueur concernant les animaux ⁽²⁾

L'équipe municipale a confié la mission de la « condition animale » à un groupe d'élus et a créé une Commission municipale « *Santé, bien-être, vie animale* ». Cette Commission a pour objectif de définir les actions relatives au monde animal à Villers-sur-Mer.

Article I – Informer sur la réglementation animale

Veiller au bien-être animal commence par **bien informer les administrés sur les droits des animaux et les obligations de leurs maîtres** ou de toute personne interagissant avec eux. Cette action est mise en œuvre à travers :

- la publication d'articles dans la « *Lettre de Villers* » ou via tout autre outil de communication (digital, papier...) en vue de sensibiliser les Villerois à la condition animale ;
- l'information chaque fois que de besoin,



sur la page « législation » du site web de la Ville, dans la fiche dédiée au « monde animal » ;

- la communication via le site web de la Ville sur les obligations du propriétaire d'un animal.

Article 2 – Sensibiliser les Villersois au bien-être animal et à la protection des animaux

Ces actions prennent la forme :

- d'**actions de sensibilisation auprès des jeunes** au sein des écoles (ateliers périscolaires éducatifs, interventions...);
- d'**actions de sensibilisation des citoyens** dans le cadre du partenariat créé avec « *la Dame blanche* » (exemple : séminaires sur le bien-être animal);
- de mise à disposition d'une page sur le site web de la Ville dénommée « *protéger son animal* » qui rappelle les obligations du propriétaire d'un animal;
- de **visites pédagogiques organisées directement sur les sites naturels de Villers-sur-Mer** permettant la découverte, l'observation et la sensibilisation à la faune sauvage pour tous les publics.

Article 3 – Mettre en œuvre des moyens concrets et adaptés pour protéger les animaux

Veiller au bien-être animal, c'est mettre en œuvre des actions concrètes consistant à :

- créer des **abris pour chats errants** ;
- **nourrir, soigner et stériliser** les chats errants ;
- créer un programme de soutien pour les propriétaires d'animaux domestiques n'ayant pas les moyens financiers de faire soigner ou de nourrir leur animal ;
- créer un **programme de parrainage pour les animaux des personnes âgées ou malades**, afin de les rassurer sur le devenir de leur animal en cas d'incapacité temporaire ou définitive et encourager celles qui ont peur d'adopter du fait de leur âge ou de leur maladie, à le faire ;
- créer une association municipale pour regrouper l'ensemble des personnes sensibles à la cause animale ;
- faciliter les **partenariats avec d'autres structures de protection animale**, avec des refuges et aider au financement des actions en faveur de cette cause.

Mais c'est aussi **interdire toute forme d'exploitation et de maltraitance animale sur le territoire de la Commune**, notamment :

- en **interdisant l'accueil des cirques détenant des animaux sauvages** sur le territoire de Villers-sur-Mer ;
- en choisissant des spectacles et des loisirs ne générant pas de souffrance animale.

Article 4 – Respecter notre faune sauvage et notre biodiversité

Défendre la cause animale, c'est également **protéger l'ensemble des animaux vivants sur notre territoire**.

Villers-sur-Mer possède un patrimoine naturel exceptionnel et abrite une faune sauvage tout aussi exceptionnelle. Son respect et sa protection passent par les actions suivantes :

- la **préservation de leurs habitats** ;
- le **respect de leurs conditions de vie dans nos milieux naturels** (y compris leur alimentation) ;
- le **respect strict de la réglementation** (y compris pour la chasse et la pêche) ;
- la mise en place de conventions passées auprès d'associations telles que « *la Dame blanche* » pour nous guider et nous soutenir dans ces démarches.

Article 5 – Promouvoir l'intégration harmonieuse des animaux au sein de la ville

La politique en faveur du bien-être animal de la ville de Villers-sur-Mer vise à **favoriser la cohabitation entre les Villersois et les animaux** dans l'objectif de maintenir une ville agréable pour tous et préservée des possibles effets néfastes d'une telle cohabitation.

Notamment en :

- mettant à disposition des propriétaires de chiens, des sacs à déjections canines permettant de maintenir une ville propre et agréable ;
- informant et en faisant de la prévention sur la législation pour les chiens dangereux ;
- obligeant les Villersois à tenir leurs chiens en laisse à différents endroits de la ville ;
- interdisant les chiens dans certains lieux publics ;
- autorisant les chiens sur la plage ;
- préconisant et en agissant pour la **régulation de certaines populations animales**, en collaboration avec des associations de protection animale.

⁽¹⁾ Consultable sur ce site : <https://rm.coe.int/168007a684>.

⁽²⁾ voir de manière didactique <https://www.fondation-droit-animal.org/informations-juridiques/textes-relatifs-a-lanimal/>.



Le problème des goélands à Villers-sur-Mer: information

La surpopulation des goélands dans notre ville constitue un véritable problème. Sanitaire, sonore, environnemental. L'équipe municipale a donc décidé de prendre le problème à bras-le-corps.

L'objectif est de réguler leur présence de manière douce. Il est hors de question de devoir tuer le moindre goéland comme cela se fait dans certaines Communes. Ainsi, les décisions suivantes ont été prises :



1. les services municipaux ont relancé la procédure de recueil des réclamations sous forme de fiche signalétique avec les coordonnées de la personne, le lieu de nidification et la reconnaissance si possible du type de goéland, sachant que le goéland marin et le goéland brun sont protégés ;
2. modification de l'arrêté interdisant de nourrir les animaux autour du lac en ajoutant les goélands à la liste des animaux concernés ;
3. engagement d'une demande d'autorisation de stérilisation des œufs des goélands auprès de la préfecture puisque la stérilisation est subordonnée à une autorisation préalable ;
4. en cas d'autorisation préfectorale, sélection d'une entreprise spécialisée pour procéder à ces stérilisations ;
5. comptage des œufs avec le Groupe Ornithologique Normand, ce qui est une obligation réglementaire ;
6. traitement des œufs ;
7. coordination avec les villes voisines qui auront également engagé une action de stérilisation des œufs.

Ces actions s'étaleront sur 9 mois.

N'hésitez pas à contacter la mairie par email sur mairie@villers.fr en cas de questions.



COMMERCE

Opération Villers Apéro

L'équipe municipale avait voté fin 2020 une aide aux commerçants de Villers pour les aider à faire face à leur fermeture due à la crise sanitaire. Tous les commerçants avaient alors reçu de la Mairie un montant pour permettre aux Villersois les plus démunis d'acheter dans leurs boutiques. Et ainsi d'aider financièrement aussi bien nos commerçants que les Villersois faisant face à des difficultés financières.

Mais à ce moment-là, les restaurants et cafés étaient fermés. Leur tour est venu. Ils ont tous reçu une somme de la Mairie qui leur a permis, jusqu'à une certaine limite, de vous offrir un apéro.

Le 29 juin, vous êtes sortis de chez vous et avez passé un moment de convivialité dans l'un de nos cafés ou restaurants.

À Villers, ça bouge bien !



VILLERS
Apéro

MARDI 29 JUIN 2021

Les Villersois(es) se rendant dans un restaurant ou dans un bar le mardi 29 juin au soir se verront offrir un verre ou une gourmandise de la part de la municipalité dans le cadre de la relance économique et de la sortie progressive du confinement.

Sortez de chez vous !

Liste des bars et restaurants participants : La Degue, La Gorgaille, O'Kale, Le Celtic, Le Greenwich, Le Mermoz, L'Américain Bar, La terrasse du Marais, Le Bèpère, Au 10, La piscine, Bistrot chez Yo, le Casino Tranchant, Comme à la maison, Djerba le Bouc, Le Café de France, Little Manjo, Mamie Flo, Résidence Castelmarie, Café de la Poste, l'Aigle Marin.

Organisé par la ville de Villers-sur-Mer avec la participation des commerçants villersois, rendez-vous sur mairie.villers.fr - 02 31 74 81 00 - mairie@villers.fr



Nous vous renvoyons aussi à nos pages « Animations » pour une vue plus complète de nos animations culturelles

L'équipe municipale a initié la création d'un ciné-club qui va bientôt pouvoir débiter ses activités

Le moment tant attendu des réouvertures des théâtres, des bars, des salles de concerts et des cinémas est arrivé.

Le Ciné-Club de Villers-sur-Mer, nouvellement créé sous l'initiative de l'équipe municipale et présidé par **Richard DOUAT**, Villersois de cœur qui fût longtemps entrepreneur de spectacles, toujours amoureux des notes et des images, se réjouit de faire découvrir au plus tôt le calendrier d'une première saison 2021/2022 qui s'amorcera dès septembre prochain à raison d'un film par mois dans la belle salle du casino.

De plus, une à deux séances seront réservées aux scolaires.

Une première saison, promesse de nombreuses encore, tenue par le projet de proposer le meilleur du cinéma français et étranger. Les grands auteurs, acteurs, actrices iconiques seront à l'affiche du Ciné-

Club de Villers-sur-Mer, en VO pour les films étrangers.

Parmi les invités: KUBRICK, LOSEY, CARNE, CHAPLIN, CHABROL, RAPPE-NEAU, FELLINI et d'autres encore... Tous ces films déjà vus, à découvrir ou à redécouvrir dans les meilleures conditions, en famille ou entre amis.

L'esprit du Ciné-Club étant de proposer un moment privilégié et de partage. Quelques premières parties surprises pimenteront certaines séances. Douceurs glacées et autres mignardises locales les agrémenteront.

Le Ciné-Club sera présent **chaque samedi du mois de juin de 14 à 18h au Villaré**, pour y présenter cette première saison.

Tél. : 06 88 04 60 09

Mail: cineclubvillers@gmail.com

16



Préparation d'un hommage à Claude LÉLOUCH

Notre équipe municipale travaille à la réalisation d'un hommage à **Claude LÉLOUCH** à Villers-sur-Mer. Le principe est acquis depuis une récente rencontre entre notre Maire et le célèbre réalisateur.

À suivre... 😊



ÉCOLE

Sensibilisation de nos enfants à notre environnement avec Ludivine et son cheval « Apostrophe »

Du 29 juin au 2 juillet, les élèves des classes de maternelle et de primaire ont rencontré *Apostrophe*, aux portes de l'école, ou sur le site du marais pour les plus grands.

Les élèves ont pu poser des questions sur ce cheval "hors norme" en service pour la Commune, et comprendre sa mission de sensibilisation et de prévention dans le marais.

Le but de cette intervention auprès des plus jeunes Villersois et Villersaises, est de **former les acteurs de demain pour la protection de la faune et de la flore du marais**.

En participant dès aujourd'hui au respect de notre environnement, **les enfants favorisent la transmission des gestes citoyens auprès de tous**.

Y compris des adultes.



Des sorties de nos enfants au PNVB, financées par la mairie

Tout au long de l'année, les enfants du groupe scolaire *Victor Duprez* ont profité de sorties organisées par le **Pôle Nautique Villers-Blonville** (PNVB) et financées par la mairie.

Au printemps les élèves de maternelle, CP, CE1 et CE2 ont découvert ce qu'est la laisse de mer et pratiqué la pêche à pied. Les plus grands d'entre eux ont construit des cerfs-volants en septembre et les ont fait voler en mai !

En juin, les élèves du cycle 2 ont passé une semaine à faire de la voile pour les CE2/CM1 et une semaine de char à voile et paddle géant, pour les CM2.

Car nous avons beau vivre au bord de la mer, encore convient-il d'en faire l'apprentissage.



ENVIRONNEMENT

Le Maire a signé un arrêté afin d'interdire la circulation de tout engin à moteur autour du marais

Nous avons la chance d'abriter sur notre territoire un site naturel exceptionnel que nous souhaitons et devons préserver au maximum. Celui-ci est un réservoir de biodiversité aussi bien pour la flore que pour la faune.

Notre équipe municipale continue donc à déployer sa politique de protection de l'en-

vironnement dans notre ville. Protéger l'environnement, on peut en parler. Le faire, c'est mieux.

Il y a de nombreux autres endroits à Villers où les engins à moteur, y compris électriques, peuvent être utilisés.

Alors soyons responsables et faisons preuve de civisme pour le bien de tous.

Protection de la faune sauvage du marais contre les Rosalies

Petit rappel pratique pour le bien-être de tous sur le site naturel du marais.

Les agents de la Commune ont procédé à la mise en place de nouveaux panneaux afin de matérialiser le parcours des Rosalies dont les conducteurs ont souvent tendance à s'égarer.

Nous vous rappelons en effet que l'utilisation et la circulation de celles-ci sont interdites autour du plan d'eau.

Notre marais est une zone protégée entre autres parce qu'y vit une faune sauvage. Qu'il convient donc de protéger des Rosalies.

Merci de votre compréhension.



La « Brigade verte » de surveillance de notre marais est entrée en service

Un cheval de trait assure cet été, avec sa cavalière **Ludivine TESSONT**, enseignante diplômée d'État de tourisme équestre et d'attelage, la surveillance du site naturel du marais.

Cet espace naturel remarquable situé à quelques mètres de la plage, mérite une attention particulière. Le cheval est un moyen de locomotion éco-responsable, complètement adapté aux déplacements sur ce site.

Son rôle est d'**assurer la prévention et la sécurité des différents usagers** (en rappelant les pratiques autorisées ou non). Un point essentiel de la mission est l'**information sur la préservation de la flore et de la faune avec le respect fondamental de la tranquillité des animaux sauvages**.

Pour rappel, la bonne pratique consiste à les **observer à distance** afin de ne pas modifier leur comportement. Les sorties de prévention se termineront en septembre. Elles seront quotidiennes en saison estivale et lors des grandes affluences de ce lieu apprécié de tous (touristes et Villersois).

Cette surveillance a été baptisée "Brigade Verte".

Le cheval de trait, habitué à aller à la rencontre du public, est un atout de communication pour favoriser les gestes citoyens de collecte des mégots, masques et déchets divers, et de dépôt dans les corbeilles mises à disposition le long des chemins de balade et des aires de détente.

Photographie de Jean-Léo DUGAST (juillet 2020)

20



La Commune passe en zéro phyto.

Quelles conséquences pour l'entretien de notre cimetière?

Comme nous vous l'avons précédemment indiqué, l'environnement fait partie d'intégrante de nos priorités. Pour cela, notre équipe municipale a déjà réalisé diverses actions :

1. restriction de l'utilisation de l'eau en favorisant les ressources naturelles comme les eaux de récupération de pluie ;
2. plantation d'arbres de haut jet afin de développer le graphisme paysager de la Commune mais aussi de créer des futurs oasis de fraîcheur ;
3. mise en place de petites zones de jachère fleurie afin d'accueillir les insectes pollinisateurs (nous continuerons la mise en place de celle-ci dès cet automne) ;
4. mise en place d'hôtels à insectes et de nichoirs pour oiseaux et chauve-souris.

Et surtout, **nous avons décidé de passer la Commune en zéro phyto**. En effet, plus aucun produit n'est utilisé sur le territoire communal de Villers-sur-Mer. Nous sommes donc conscients que nous devons multiplier les actions alternatives afin d'entretenir notre territoire.

L'un des points sur lequel nous avons des retours négatifs est le cimetière. Soyez

rassurés, dans un premier temps, les équipes se verront renforcer par des agents saisonniers afin de remédier à ce problème. Dans un deuxième temps, nous commencerons à partir de fin août la déminéralisation (enlèvement de la ravine dans les allées) d'une partie du cimetière afin de le végétaliser par la suite courant septembre-octobre.

La végétalisation sera réalisée sur plusieurs années, d'une part pour des raisons de délais de mise en œuvre et, d'autre part, pour des raisons financières.

La végétalisation et la gestion écologique du cimetière participeront à réduire le phénomène d'îlots de chaleur urbain et de ruissellement. Cet espace offrira également de nouveaux habitats pour la faune et la flore.

Des panneaux expliquant les techniques de gestion adoptées ainsi que les objectifs visés seront installés pour permettre de sensibiliser les familles sur les changements paysagers.



Protégeons et aidons nos insectes pollinisateurs

À Villers-sur-Mer, soyons responsables avec notre environnement. Car c'est le moment de protéger nos insectes pollinisateurs !

La priorité en matière de protection est surtout la non-utilisation des produits phytopharmaceutiques. En effet, ces produits ont un effet dévastateur sur les insectes pollinisateurs.

Il est aussi important, lorsque vous détectez la présence d'un essaim, de faire intervenir un professionnel qui aura la possibilité de **procéder à l'enlèvement** de celui-ci **plutôt que de le détruire**.

Nous pouvons même les protéger en mettant en place des équipements pour les accueillir (ruches, hôtels à insectes, niches pour abeilles solitaires...) ainsi que des espaces fleuris afin de les attirer.

Les pollinisateurs sauvages représentent un chaînon essentiel de la biodiversité. Moins connus que les abeilles domestiques,

ils contribuent à la pollinisation de la majorité des plantes à fleurs. Indispensables à une grande partie des cultures destinées à notre alimentation, ces animaux sont menacés de disparition, avec des conséquences potentiellement désastreuses.

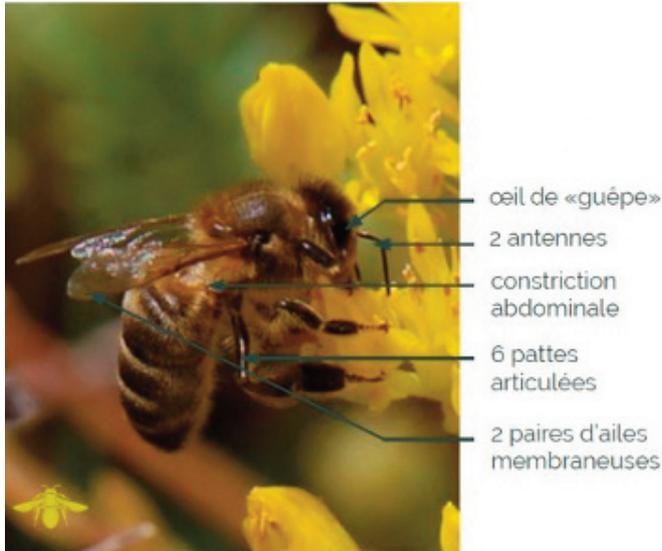
Les insectes pollinisateurs sauvages appartiennent à quatre grands ordres qui se déclinent en de nombreuses espèces: les hyménoptères (abeilles sauvages, guêpes, bourdons, fourmis...), les lépidoptères (papillons...), les coléoptères (coccinelles, scarabées...), les diptères (mouches, syrphes...).

En France, 85 % de la pollinisation des plantes à fleurs est effectuée par les insectes sauvages, et seulement 15 % par les abeilles domestiques. Ces butineurs, contrairement aux abeilles, couvrent toutes les périodes de floraison et certains pollinisent même par temps froid et pluvieux, comme le bourdon.



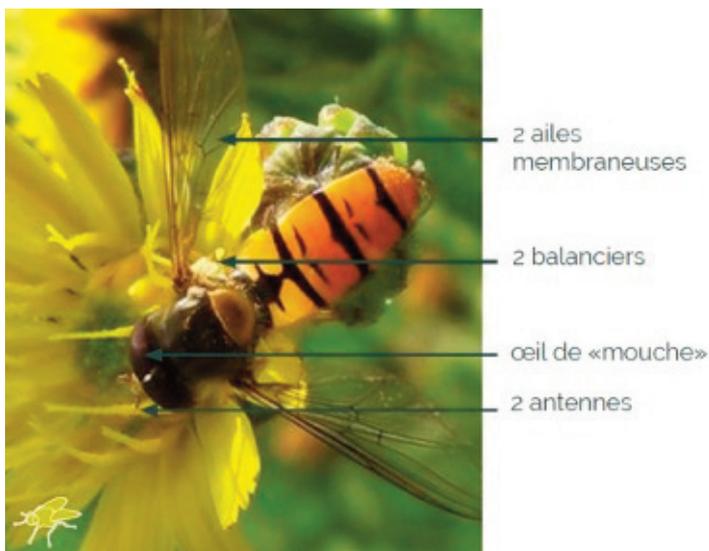
Les hyménoptères

Les hyménoptères regroupent les abeilles, les bourdons, les guêpes et les fourmis. On en compte **8000 espèces en France**. Ces insectes se caractérisent par deux paires d'ailes membraneuses (absentes chez les fourmis ouvrières mais visibles chez la reine et les mâles). Le plus connu des pollinisateurs, l'abeille domestique qui produit du miel est un hyménoptère. Mais cette célébrité ne doit pas faire oublier la très grande diversité des abeilles sauvages qui jouent un rôle fondamental dans la reproduction des plantes à fleurs.



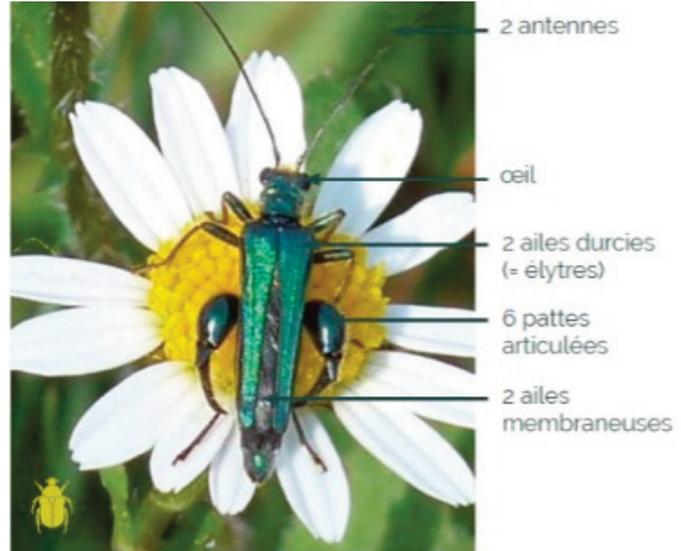
Les diptères

La deuxième paire d'ailes des diptères est transformée en une paire de balanciers qui sont des stabilisateurs de vol. Nous connaissons **8000 espèces de diptères en France** dont les mouches, les syrphes et les bombyles. Les syrphes sont des petites mouches qui ressemblent à de petites guêpes et sont capables de faire du vol stationnaire. Les diptères se nourrissent de pollen et ou de nectar grâce à leur trompe et ils jouent probablement un rôle important dans la pollinisation des petites fleurs, peu attractives pour les gros pollinisateurs.



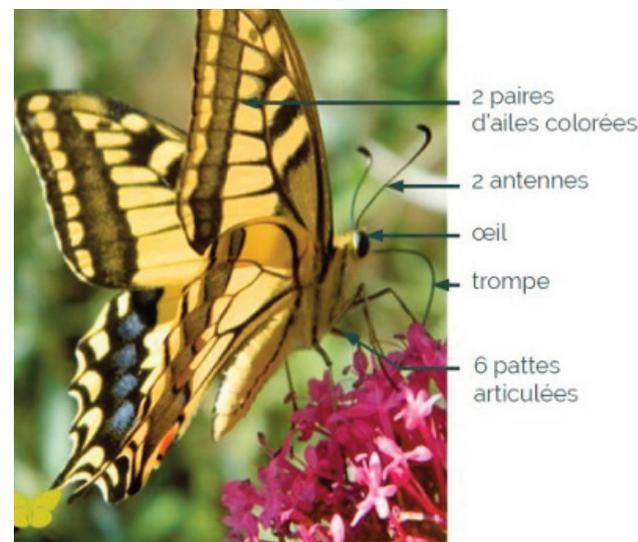
Les coléoptères

Ce sont des insectes qui présentent des ailes antérieures rigides que l'on appelle élytres. Les élytres forment une carapace qui protège l'abdomen et les ailes postérieures membraneuses. Il existe **10000 espèces de coléoptères en France**, parmi lesquelles de nombreuses sont floricoles. Les coléoptères consomment souvent les étamines et le pollen des fleurs, ce sont généralement des pollinisateurs peu efficaces. Il faut pourtant noter que les premiers insectes pollinisateurs connus, il y a 200 millions d'années étaient de petits coléoptères.



Les lépidoptères

Ce sont les papillons, on en connaît **5200 espèces en France**. Les plus connues sont les espèces dites « de jour » qui ne sont que 250, toutes les autres sont les espèces dites « de nuit ». La plupart des espèces de papillons fréquentent les fleurs dont elles récoltent le nectar avec leur longue trompe qui est enroulée au repos.



Le frelon asiatique: votre Mairie s'en occupe

Cet étonnant insecte invasif de l'espèce des hyménoptères aurait fait son apparition accidentelle en France en 2006 (premier signalement) dans le Lot et Garonne.

Il aurait passé les frontières de la France dans des poteries importées de Chine par un horticulteur. Depuis il aurait peu à peu envahi le territoire, non sans mal, sur la faune locale et a même commencé à envahir d'autres pays (Allemagne, Belgique, Angleterre)...

Aspect:

Il a une taille (17-32 mm) proche voir dépassant celle du frelon européen (18-23 mm), une couleur à dominance noire, un liseré jaune orangé très fin sur le haut de l'abdomen et la pointe de l'abdomen orangée. L'extrémité de ses pattes et la face de sa tête sont jaunes. Il a mauvais caractère et se montre vite agressif près du nid.

Son nid est le plus souvent haut perché, à la cime d'arbres ou de bâtiments, mais peut très bien se trouver proche du sol dans une haie ou sous un appentis. De forme sphérique avec une entrée par le dessous sur un jeune nid, il possède une ouverture latérale sur les plus gros. Il peut atteindre une belle taille et est construit solidement. Ci-dessous, un jeune nid de la taille d'un pamplemousse, et un autre de grande taille.

Il y a plusieurs reines dans un même nid qui compose chacune une colonie. Chaque

individu est toléré par les autres colonies.

Le nid est bien gardé.

Au-dessus de 12 cm de diamètre, il est fortement conseillé de ne pas s'en approcher ni tenter de neutraliser soi-même. Suivant la taille il peut contenir des centaines voire des milliers d'individus qui se révèlent agressifs au moindre dérangement. La piqûre du frelon asiatique est très douloureuse et peut provoquer des réactions allergiques graves.

Contrairement à ce que beaucoup de personnes peuvent penser **une colonie résiste très bien aux basses températures.**

En effet, suite à des tests réalisés par des professionnels, il s'est avéré qu'il fallait au minimum placer le nid dans un milieu à -18 °C pendant 72 heures pour observer la destruction du nid.

Les colonies de frelons asiatiques se nourrissent malheureusement d'abeilles en grandes quantités, non pas forcément par rivalité mais surtout parce qu'elles sont très riches en protéines. Cela représente **une menace sérieuse pour la biodiversité et l'apiculture.**

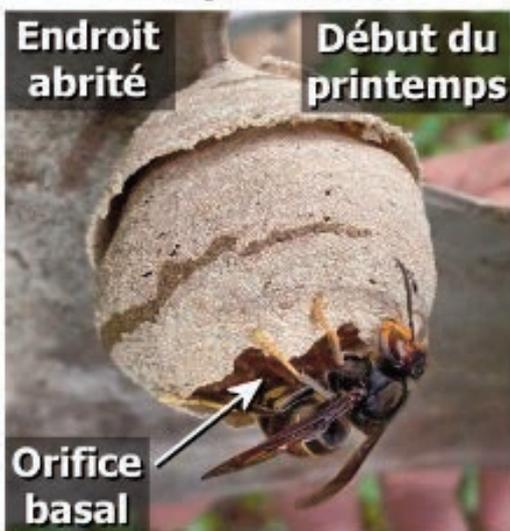
Votre Mairie s'en occupe!!!

Il est important de **signaler systématiquement la présence d'un nid de frelons asiatiques à votre mairie.** Leur destruction



Frelon asiatique

Nid primaire



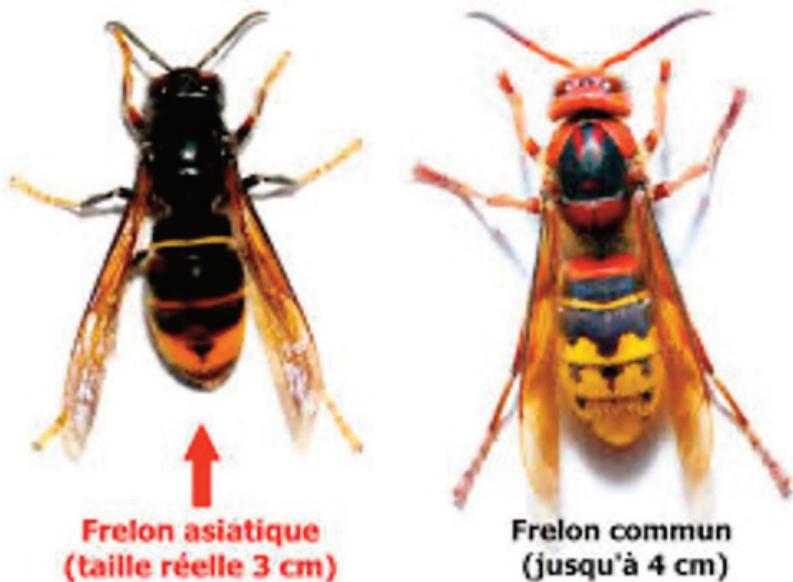
Petite taille
D'un melon au maximum

Nid secondaire



Grande taille
Jusqu'à 80 cm de diamètre
et 1 m de haut





Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

Différences entre le frelon asiatique et le frelon commun.

sera organisée dans le cadre du plan d'action avec l'aide des Communes, des Communautés de Communes et du Conseil Départemental du Calvados.

Pour cela **des agents de la Commune ont été formés sur la reconnaissance des frelons asiatiques**. À partir de cette formation et suite à une convention passée avec la FREDON de Basse Normandie, tous les nids sont recensés sur un portail internet qui nous permettra de prendre en compte l'avancement et l'évolution du frelon asiatique dans la région.

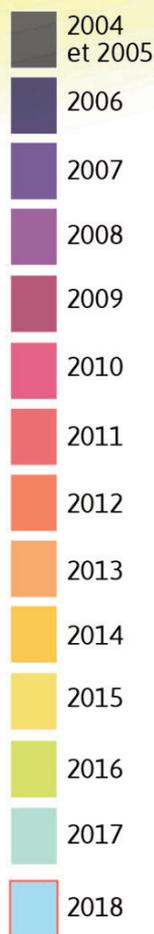
Les agents de la Commune n'ont pas la compétence pour la destruction des nids mais ils sont en contact avec des entreprises spécialisées.

Il est important de participer à ce plan d'action pour aider à préserver les abeilles, indispensables à la pollinisation des végétaux.

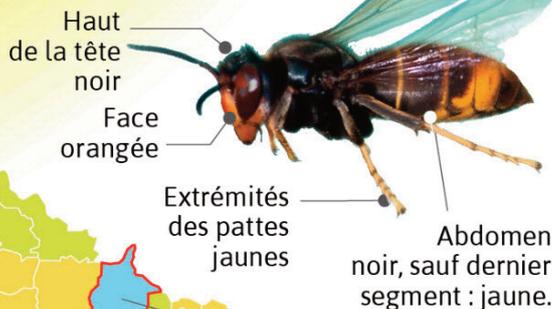
NATURE

L'IMPLANTATION DU FRELON ASIATIQUE EN FRANCE

Le frelon asiatique - *Vespa velutina* - a fait le voyage jusqu'en Europe probablement dans des poteries importées de Chine. Ces poteries ont été livrées dans le Lot-et-Garonne en 2004. C'est depuis ce département qu'il a colonisé presque toute la France. Il a aussi, depuis, colonisé le Portugal, l'Espagne, certaines régions italiennes, belges et allemandes.



- 1** Le frelon asiatique colonise le **Lot-et-Garonne** puis la **Gironde** en 2004 et 2005.
- 2** En 4 ans, de 2004 à 2008, il colonise un grand quart **Sud-Ouest** du pays.
- 3** Entre 2009 et 2013, il s'implante dans le **Nord-Ouest**, le **Centre** ainsi qu'en **Île de France** et **PACA**.
- 4** À partir de 2014, il gagne le **Nord** du pays et la **vallée du Rhône**.
Pour la première fois, en 2016, un nid est découvert dans **Paris**.
- 5** Après la **Haute-Savoie** et la **Haute-Saône** en 2017, les départements les plus à l'Est sont en cours de colonisation.
- 6** En 2018, des ouvrières sont capturées dans les **Ardennes**, en **Savoie** et dans le **Jura**.



Ardennes

Juillet 2018. Frelons asiatiques capturés à **Saint-Germainmont**.

Jura

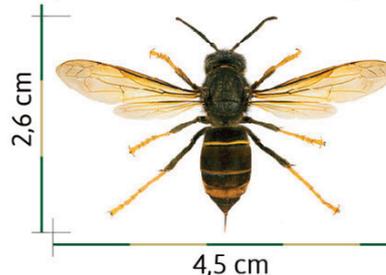
Août 2018. Frelons asiatiques capturés à 7 km au Nord de **Lons-le-Saunier**.

Savoie

Juillet 2018. Un frelon asiatique est capturé à 15 km au Nord de **Chambéry**.

Sa taille ?

Le frelon asiatique mesure **2,6 cm de long**. Il est donc plus petit que le frelon européen et ses 3 cm de long.



relève d'une démarche collective et solidaire au service de l'ensemble des habitants et promouvant le dialogue intergénérationnel et interculturel.

- **Laïcité**

Les Comités de quartier sont des lieux de débat public ouverts à la parole des habitants, associations et acteurs du quartier. À ce titre, il ne saurait y être toléré d'actes prosélytes ou manifestation contraires à la liberté de conscience de ses membres.

- **Neutralité**

Les Comités de quartier sont le lieu d'expression des habitants, associations et acteurs locaux du quartier, que rassemblent leur appartenance commune au quartier et l'objectif commun d'apporter les réponses les plus pertinentes aux problématiques identifiées. Sa « neutralité » signifie son indépendance et son autonomie vis-à-vis de partis politiques, de syndicats, d'associations culturelles ou de tout groupe de pression manifestement hostiles au respect du principe de pluralité.

COMITÉ DE QUARTIER



- **Souplesse**

Les modalités d'organisation et de fonctionnement des Comités de quartier, si elles sont tenues de répondre à un certain nombre de principes doivent également et avant tout prendre en compte le contexte local. Le cadre de référence permet de garantir la mise en œuvre du processus de co-construction sans imposer de modèle type, susceptible d'entraver plus que de favoriser la mobilisation et l'implication citoyennes.

- **Indépendance**

Porteurs d'une force de proposition, les Comités de quartier constituent un espace d'échanges, d'analyse et de débat favorisant l'expression d'une parole libre. La mise à disposition des ressources nécessaires à

leur fonctionnement leur permet de participer pleinement à l'élaboration des politiques mises en œuvre au bénéfice de leur quartier.

- **Pluralité**

La pluralité des voix qui s'expriment au sein des Comités de quartier garantit la richesse des positions qu'il porte. À ce titre, la composition des Comités de quartier doit permettre la représentation de la population des habitants du quartier dans toutes ses composantes, y compris les résidents secondaires, et en particulier les personnes et les collectifs les plus éloignées des instances de concertation classiques.

- **Parité**

Une égale représentation d'hommes et de femmes résidant dans le quartier permet tout à la fois d'embrasser l'ensemble des problématiques identifiables et d'en garantir une analyse plurielle. Elle vise en outre à favoriser la participation citoyenne de tous, femmes et hommes, au bénéfice des habitants du quartier.

La parité sera donc recherchée dans chaque Comité de quartier.

- **Proximité**

Les Comités de quartier sont la manifestation d'une mobilisation citoyenne à l'échelle d'un quartier. Elle vise ainsi à valoriser la créativité des habitants et leur capacité à agir, ainsi que celles des associations et acteurs qui y mènent des actions au quotidien. Il offre à tous les acteurs une grille de lecture nouvelle des problématiques du quartier à l'échelle du territoire.

- **Citoyenneté**

Les Comités de quartier doivent permettre aux habitants des quartiers de devenir des citoyens actifs de leur quartier, de leur commune et de leur agglomération.

En ce sens, ils doivent rendre possible une réflexion collective sur les problématiques et ressources du territoire et à rechercher collectivement les moyens permettant d'améliorer la situation du quartier et de ses habitants. Les Comités de quartier peuvent ainsi apporter leur expertise propre dans le cadre du processus de co-construction dans lequel s'inscrivent l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de la municipalité.

- **Co-construction**

La mise en place des Comités de quartier conduit à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets de la municipalité.

Article 1.

Organisation des quartiers

Cinq Comités de quartier sont créés, correspondant aux principaux quartiers de la ville.

Ces quartiers sont :

- centre historique,
- bosquet / falaise,
- haut de Villers-sur-Mer,
- jardins entre la rue de la République et l'avenue de la Brigade Piron,
- Villers 2000 / marais.

Les limites géographiques sont par ailleurs précisées en annexe.

Article 2.

Composition des Comités de quartier

Chaque Comité de quartier se compose au maximum de 20 membres.

Les Comités de quartier sont ouverts à toutes les personnes âgées d'au moins 16 ans habitant dans le quartier.

Les Comités de quartier sont composés de :

- un collège d'habitants de 15 personnes minimum, toutes domiciliées dans le quartier ;
- un collège d'acteurs exerçant une activité professionnelle ou non lucrative (5 personnes maximum). Si une association est représentée dans ce collège, les membres du bureau de cette association ne pourront pas être membres du collège des habitants.

Article 3.

Modalités de constitution des Comités de quartier

La composition des Comités de quartier sera arrêtée pour trois ans.

La parité Homme/Femme sera recherchée.

Les fonctions de membres du Comité de quartier ne sont ni rémunérées, ni indemnisées.

Les Comités de quartier seront constitués suite à candidature. Les habitants se portent candidats à partir d'une fiche type accessible sur le site de la Ville ou à l'accueil de la Mairie.

En cas de candidats trop nombreux, un tirage au sort sera effectué.

L'acte de candidature mentionne les motivations de la personne et le collège pour lequel elle postule (collège des habitants ou collège des acteurs).

Les Comités de quartier éliront leur président et secrétaire à la majorité absolue des présents ou représentés lors de la première réunion, qui seront les représentants de leur Comité de quartier auprès de la mairie.

Chaque membre d'un Comité de quartier ne pourra pas détenir plus d'une procuration.

Article 4.

Démissions, révocations et remplacements

En cas de démission d'un membre, constatée par courrier adressé par le démissionnaire, il sera remplacé par la première personne figurant sur la liste complémentaire.

Si un membre manque trois séances successives, sans excuse justifiée, il sera alors considéré comme démissionnaire. Le membre démissionnaire est alors remplacé, à partir de la liste complémentaire.

En cas de déménagement du quartier, le membre ne pourra pas poursuivre son action au sein du Comité de quartier.

Article 5.

Rôle des Comités de quartier

Les Comités de quartier sont :

- des lieux d'informations réciproques : ils sont des lieux d'information pour la Mairie sur les attentes/propositions et usages des habitants ; ils sont aussi des lieux d'information des habitants sur l'action municipale ;
- des lieux de consultation : ils permettent aux élus de consulter les habitants sur les projets majeurs de leur quartier, de recueillir ainsi une connaissance approfondie des problèmes rencontrés par les habitants, de leurs usages et de leurs pratiques ;
- des lieux de dialogue, d'expression et de réflexion : ils sont des lieux de dialogue entre habitants et élus, des lieux d'expression de la demande sociale ainsi que des lieux d'élaboration de réflexions partagées visant l'intérêt général du quartier ;
- des lieux d'échange, de renforcement du lien social : ils participent à la vie des quartiers, favorisent les rencontres



entre habitants, contribuent à créer un lien social par le biais de projets communs, en lien avec les acteurs du quartier. Les Comités de quartier contribuent au développement d'une véritable vie de quartier ;

- des lieux d'élaboration de propositions et d'expérimentation.

Article 6. Travail des Comités de quartier

Les Comités de quartier sont autonomes dans la gestion de leur travail et dans le mode d'organisation de leurs réunions (plénières, groupes de travail thématiques).

Les services de la Ville peuvent apporter leur aide à cette organisation si les membres des Comités de quartier le souhaitent.

La Ville proposera aux Comités de quartier au minimum une réunion par an afin d'échanger sur les travaux, propositions et projets des Comités de quartier.

La ville y sera représentée par le Maire, président de droit et/ou un adjoint et/ou des conseillers municipaux à qui il aura préalablement donné mandat.

• **Compte-rendu**

Les comptes rendus seront rédigés par un membre du Comité de quartier.

Le compte-rendu doit obligatoirement mentionner les noms des membres présents et des absents excusés.

Le compte-rendu de chaque réunion est distribué à tous les membres. Il sera envoyé par courriel et par voie postale aux membres qui en feront la demande ainsi qu'à la Mairie.

Le compte-rendu est approuvé lors de la réunion suivante par le Comité de quartier.

• **Invités**

Les membres du Comités de quartier peuvent inviter, à leur initiative, des person-

nalités expertes pour enrichir les débats ou présenter les projets à l'ordre du jour.

Chaque Comité de quartier est invité à constituer des groupes de travail ayant pour objet de faire des propositions d'actions à destination des habitants du quartier. Ces propositions sont soumises au vote du Comité de quartier lors des plénières.

Article 7. Règles de bonne conduite

Les instances participatives favorisent la libre expression de tous, dans le cadre d'une discussion fondée sur le respect et l'écoute mutuels, qui doivent favoriser la créativité et l'envie de vivre ensemble autour d'un projet partagé.

Pour cela, les réunions et les travaux des Comités de quartier s'organisent autour des principes énoncés ci-dessous :

- un droit égal à la parole pour tous ;
- une libre discussion ;
- une volonté de favoriser l'expression de chacun, quel qu'il soit, sans reconnaissance de prérogatives particulières ;
- une responsabilisation de chacun s'engageant à assortir ses interventions de propositions ;
- un fonctionnement par consensus.

Les personnes ne respectant pas ces règles pourront être révoquées par décision du Comité de quartier prise à la majorité absolue des présents et représentés.

Article 8. Autres dispositions

Chaque Comité de quartier est libre de fixer ses horaires de réunion et toute autre disposition non précisée dans le présent règlement, de façon à ce que ces règles permettent au mieux la participation de tous.

Dans
notre
quartier ...



Conseil municipal des enfants: invitez vos enfants à venir apprendre concrètement ce qu'est la démocratie!

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) sera **mis en place cet automne**. Il sera un lieu d'apprentissage concret de l'exercice de la démocratie. Ce sera la possibilité pour tous les enfants de Villers-sur-Mer de se préparer à devenir des personnes libres, autonomes et responsables.

Le CME doit permettre à chaque enfant, élu ou non, de participer aux décisions qui le concernent, de donner son avis, d'être écouté et entendu, de prendre la parole et d'apprendre à agir dans l'intérêt de tous. Dans l'intérêt général.

L'objectif éducatif du CME pour les enfants sera double :

1. **permettre un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge**, qui passe notamment par la découverte des processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, etc.);
2. **favoriser la gestion de projets par les enfants eux-mêmes**, accompagnés par des élus municipaux.

À l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les enfants élus doivent réfléchir, discuter, décider puis mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs de la vie de la cité, dans le cadre des principes des valeurs républicaines.



Dans son fonctionnement, le CME se veut **ludique et convivial** pour les jeunes élus, tout en y associant leurs parents et les référents (enseignants et/ou animateurs).

L'équipe municipale a préparé les documents suivants, qui seront distribués aux parents des enfants intéressés :

- le cadre d'une lettre de motivation ;
- une fiche de candidature à remplir ;
- une autorisation parentale à remplir ;
- et... un code électoral pour que les enfants puissent participer à une élection.

N'hésitez pas à contacter la mairie par email (mairie@villers.fr) ou à passer au secrétariat avec votre enfant pour l'inscrire.

Les documents listés ci-dessus vous seront remis.

Démission de Catherine VINCENT de son mandat de conseillère municipale

Catherine VINCENT, élue de l'opposition dont elle était la cheffe de file, a présenté sa démission au Maire en tant que conseillère municipale.

Elle ne siègera donc plus au Conseil municipal, mais perd en conséquence son siège à la Communauté de communes et au sein de la SPL *InDeauville*.

Les noms de ses remplaçant(e)s dans ces différentes instances vous seront communiqués lorsqu'ils nous seront connus.



Taux de participation des élus aux Conseils municipaux



Pour rappel, pour que ces RDVs et ces permanences puissent avoir lieu dans le respect des gestes barrières, il vous faut prendre RDV en contactant le secrétariat de la Mairie au 0231 146500.



Depuis le 3 juillet 2020 et l'installation de notre nouveau Conseil municipal, 10 réunions du Conseil municipal se sont tenues.

La participation de nos élus a été la suivante :

1. Thierry GRANTURCO : **100 %**
2. Olivier GUERIN : 100 %
3. Chhun-Na LENGART : 100 %
4. Christophe PEREZ : 100 %
5. Stéphane PERRAULT : 100 %
6. Florence LE NAIL : 100 %
7. Arnaud BESNIER : 100 %
8. Cindy GIROT : 100 %
9. Jérémie GOSSELIN : 100 %
10. François HORENT : 100 %

11. Caroline RACLOT-MARAIS : 100 %
12. Marie-Anne GABREAU : **90 %**
13. Delphine MANOURY : 90 %
14. Louis RONSSIN : 90 %
15. Gladys VIGNET : 90 %
16. Christine BONNIEUX : **80 %**
17. Virginie CAILLÉ : 80 %
18. Laurent MENARD : 80 %
19. Jérôme TREGOAT : 80 %
20. Catherine VINCENT : 80 % (démissionnaire)
21. Audrey GRASSI : **70 %**
22. Gaël PILASTRE : 70 %
23. Miriam GUERARD : **60 %**

30

Élections départementales et régionales à Villers-sur-Mer

Les élections départementales et régionales ont eu lieu les 20 et 27 juin 2021 et vous êtes venus voter dans nos trois bureaux de vote tenus par des élus, des employés municipaux et des bénévoles.

À Villers, notre taux de participation a été de 39,25 % au premier tour et de 39,65 % au deuxième tour. Soit bien plus que la moyenne nationale, bien que restant en soi faible.

Les résultats ont été les suivants :

- Résultats des élections départementales :
 - **COURSEAUX - GADENNE** (majorité départementale) : 72,25 %
 - **DAVID - PALAHNIUK** (RN) : 27,75 %
- Résultats des élections régionales :
 - **MORIN** (divers droite) : 59,85 %
 - **BAY** (RN) : 21,73 %
 - **BOULANGER** (PS) : 11,03 %
 - **BONNATERRE** (LREM) : 7,39 %



HANDICAP

Notre équipe municipale a lancé un nouvel audit des conditions d'accessibilité de nos bâtiments publics et de notre voirie aux personnes handicapées

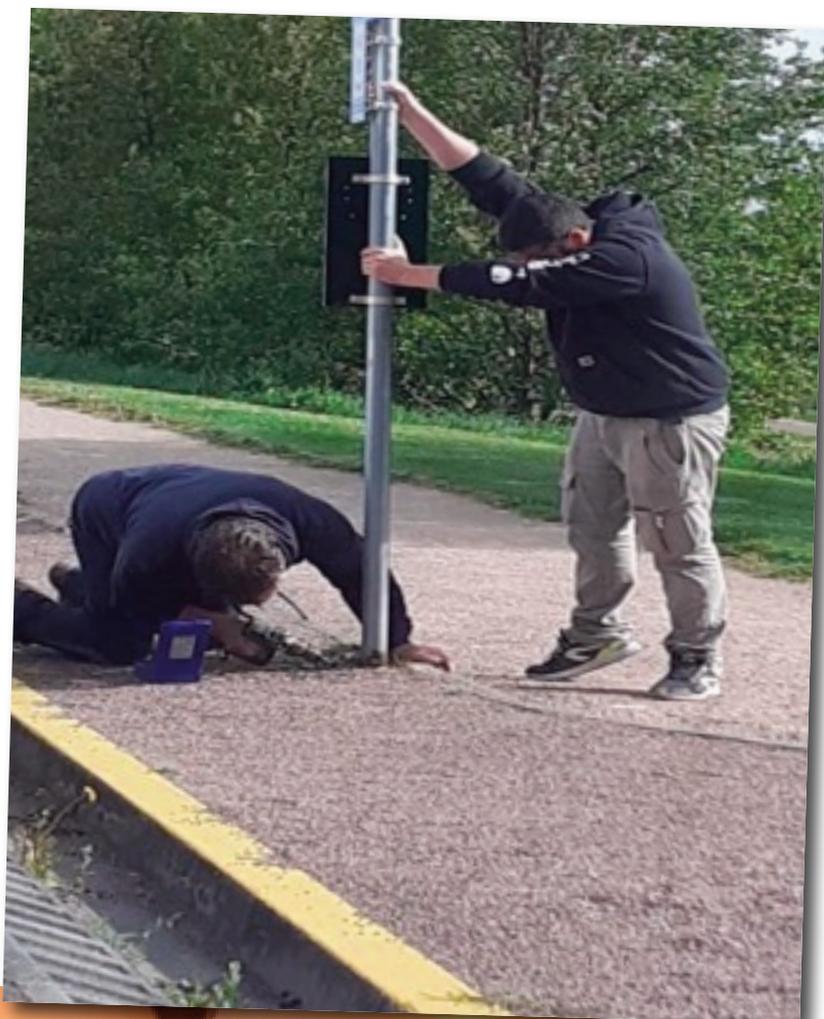
L'équipe municipale souhaite faire de Villers-sur-Mer une ville inclusive en s'assurant, entre autres, que les personnes handicapées n'aient pas de problème majeur à accéder à notre ville.

De nouvelles places de parking « handicapé » ont ainsi été créées, d'autres ont été modifiées pour être situées à des endroits clés et favorables à l'accès à notre centre-ville et à notre plage.

Notre plage a quant à elle été labellisée « Handiplage » puisque des moyens ont été déployés et d'autres le seront encore avant début juillet, permettant aux personnes en fauteuils roulants d'accéder à la plage et à la mer.

Il fallait aussi se préoccuper de l'accès à nos bâtiments publics et à notre voirie.

Notre Maire, **Thierry GRANTURCO**, accompagné d'une part de **François HORENT** conseiller municipal en charge du handicap au sein de l'équipe municipale et d'autre part de **Joël HAMELIN**, Directeur des Services Techniques de notre ville, a donc signé le contrat de la société CDH qui se chargera d'apporter une analyse claire et objective de la situation à ce sujet.



J EUNESSE

Retour en images sur l'action portes-ouvertes de notre nouvelle Maison des Jeunes

L'équipe municipale avait travaillé ces derniers mois à la création d'une Maison des jeunes. Elle a ainsi :

- 1) fait faire des travaux par nos services dans cette maison ;
- 2) acquis différents matériels pour les divertir ;
- 3) préparé des programmes d'activités les concernant ;

4) recruté un animateur supplémentaire pour encadrer ces activités.

Ne manquait plus qu'à attendre que les contraintes sanitaires permettent à nos jeunes de se réunir de nouveau. Voilà qui est fait. Nos jeunes sont venus en nombre. Et ils ont apprécié.

Ça bouge bien à Villers !



Camps été 2021



LES CAMPS D'ÉTÉ

Pour répondre au projet éducatif de la Commune et aux attentes des jeunes, le service jeunesse de la Mairie met en place pour cet été des mini camps. Nous proposons tout l'été à tous les jeunes de 6 à 17 ans, la possibilité de vivre une expérience en dehors de la maison.

L'équipe d'animation diplômée est chargée d'aider les jeunes à grandir, gagner en autonomie, participer au choix des activités et les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Et surtout, de leur faire passer les meilleures vacances possibles, en vivant des moments que l'on souhaite inoubliables.

Pour atteindre ces objectifs, nous vous proposons donc **des nuits sous la tente**.

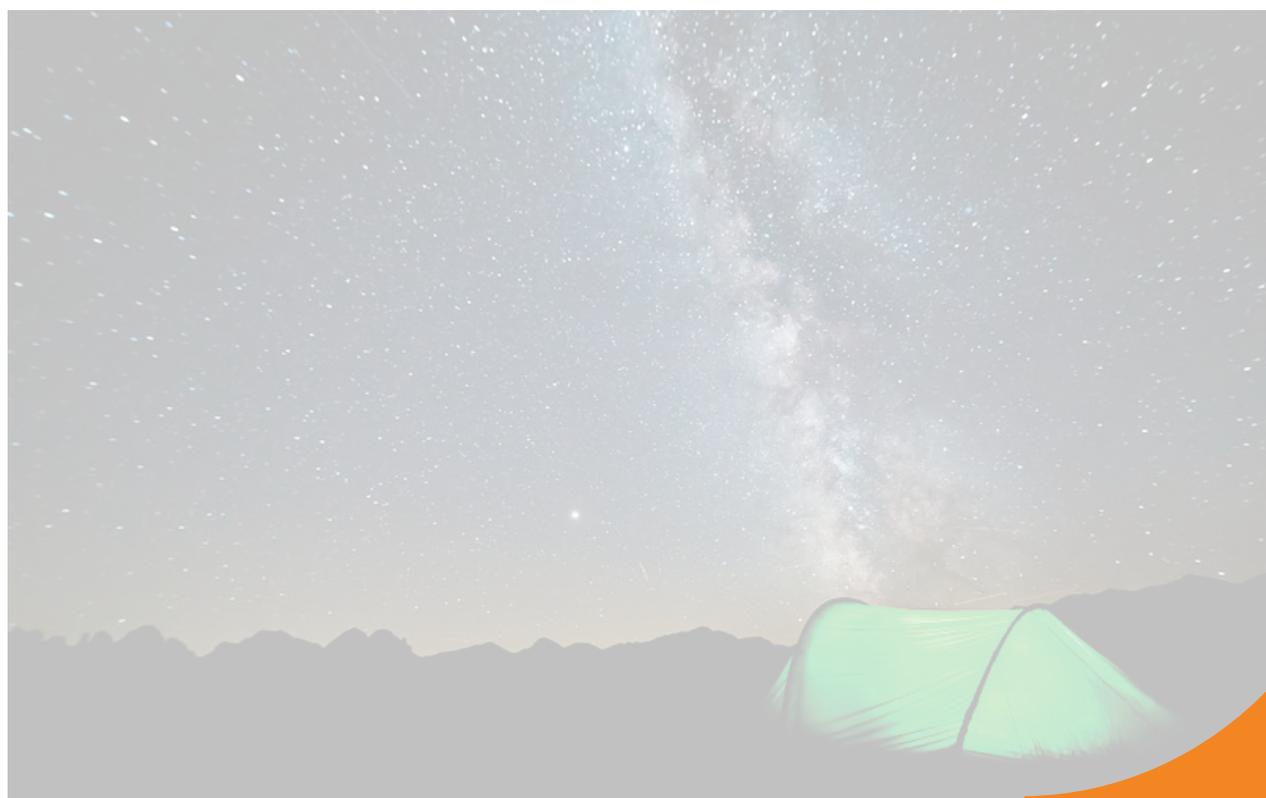
Pour les inscriptions, dossier et règlement, s'adresser à la Mairie annexe auprès d'**Isabelle CHESNEAU** (1er étage): 0231 14 65 18

Les jeunes du centre de loisirs, la date de fin d'inscription est le mardi 6 juillet et la réunion de présentation le samedi 26 juin à 14h à l'école.

Pour tous ces moments, notre objectif sera toujours de faire passer de très bonnes vacances à vos enfants, tout en essayant qu'ils en soient les acteurs de leurs séjours.

Pour conclure, **nous souhaitons que ces mini camps soient un espace privilégié de découvertes, de prise de responsabilité, de pratiques d'activités variées, de développement de l'autonomie et de créativité, dans un contexte le plus ludique possible.**

Tranche d'âge	Juillet	Lieu	Tarifs	Août	Lieu	Tarifs
6/7ans	jeudi 15	Stade	10 €	jeudi 5	Stade	10 €
8/9/10ans	lundi 19 et mardi 20	Lieu Roussel Douville	20 €	mercredi 11 et jeudi 12	Ecodomaine du Houvre Pont l'Evêque	20 €
11/12ans	mardi 20, Mercredi 21 et jeudi 22	Lieu Roussel	30 €	mardi 17 mercredi 18 et jeudi 19	Lieu Roussel	30 €
13/17ans	Du lundi 26 au vendredi 30	Pont d'Ouilly	150 €	Du lundi 23 au vendredi 27	Clécy	150 €



MARCHÉ

L'équipe municipale lance un marché bio à Villers-sur-Mer

La volonté de l'équipe municipale est de créer un marché local alimentaire, de qualité, avec des producteurs engagés sur la fraîcheur et la qualité de leurs produits, qu'ils soient locaux ou régionaux : légumes, fruits, viandes, fromages, œufs, miels, vins... locaux et de saison.

La création d'un tel marché prendra du temps. D'autant plus que l'équipe municipale a rédigé une Charte pour les producteurs concernés, afin de s'assurer que ceux d'entre eux qui viendront animer ce marché proposeront à la vente des produits réellement bios.

Nous débuterons conséquemment avec peu de producteurs. Avec la volonté de progressivement en augmenter le nombre.

Création d'une Charte « marché local et régional certifié »

Chaque producteur souhaitant participer à ce marché à Villers-sur-Mer, doit donc préalablement adhérer à la charte de qualité dont les principales conditions se trouvent ci-dessous :

1. pour chaque produit, il faut **en être le producteur local direct** (pas d'intermédiaire) ;
2. s'inscrire dans **une logique de production raisonnée** (fermière ou artisanale) ;
5. **respecter la saisonnalité des produits frais** pour en garantir la qualité (fruits cueillis à maturité...) et le goût ;
3. les méthodes de production doivent **respecter une démarche de fabrication de qualité** qui tend à répondre aux exigences de différents labels tels que : AOP, label Rouge, AB... ;
4. les producteurs doivent être engagés dans **une démarche de respect de l'environnement** avec possibilité de quali-

fier les pratiques (agriculture raisonnée, normes Haute Qualité Environnementale ...)

5. si tous les produits d'un producteur ne sont pas couverts par un label de qualité, il s'engage à déclarer annuellement les produits couverts et à progresser chaque année dans le nombre de produits issus d'une démarche qualité ;
6. les éleveurs doivent être engagés pour la **qualité d'élevage** et le **bien-être des animaux** (animaux élevés en plein air, nourriture sans OGM, élevage extensif etc...);
7. les produits et les process de fabrication/transformation doivent **respecter les normes et la réglementation en vigueur** ;
8. les produits transformés sont réalisés avec une majorité de matières premières locales, et le reste français (dans la mesure du possible) ;
9. **l'utilisation de colorants, conservateurs et pesticides est proscrite.**

Si vous êtes en adéquation avec ces principes, la Commune de Villers-sur-Mer vous propose :

- **de promouvoir vos produits** sur le marché du centre-ville de Villers-sur-Mer, le dimanche matin, dans le respect du règlement du marché local qui vous sera transmis ;
- **de créer un espace « marché local certifié »** et de l'identifier comme tel (producteurs rassemblés autour d'un même espace, bâche présentant le marché local, fiches production sur les stands...).

Car bien manger fait partie du bien-être dont l'équipe municipale a fait un objectif à part entière.



MARCHE BIO

MOBILITÉ

Mise en place d'une « politique vélo » dans notre ville

Création de pistes cyclables partagées

Ces dernières semaines, des pistes cyclables partagées ont été progressivement déployées dans notre ville. L'objectif était d'essayer de relier les différents points de Villers, sans pour autant interdire l'utilisation de la voiture.

Des marquages au sol et des panneaux sont donc progressivement apparus un peu partout dans Villers, visant principalement à indiquer clairement aux automobilistes qu'ils doivent partager les voies avec les cyclistes. La voiture ne doit certes pas disparaître. Elle ne doit par contre pas entraver l'utilisation du vélo.

Les voies partagées ont également fait l'objet de différentes réflexions, auxquelles les membres des Comités citoyen « **Sport** » et « **Environnement – bien-être** » ont été associés. Ils sont montés à différentes reprises sur leur vélo pour tester, concrètement, les pistes envisagées.

La problématique peut paraître a priori simple. Elle est en réalité très complexe. Et chaque Villersois peut penser détenir LA vérité là où il y en a en réalité plusieurs. **Des choix ont donc été effectués et seront revus régulièrement** pour

déterminer s'il convient, ou non, de prendre des mesures correctives.

En tout état de cause, l'équipe municipale a pris ses responsabilités. Il n'est plus possible, aujourd'hui, de développer une politique de mobilité dans une ville sans y intégrer le vélo.

C'est dorénavant chose faite à Villers !





Création de parkings à vélos

Créer des pistes cyclables et favoriser l'utilisation des vélos dans notre ville est une chose. Pour éviter cependant qu'ils soient attachés un peu partout par leurs propriétaires, l'équipe municipale a également fait installer plusieurs nouveaux parkings à vélos au sein de notre ville. D'autres seront installés progressivement jusqu'au mois de septembre.

Insérer la pratique du vélo dans notre ville comme mode de mobilité douce et art de vivre, doit se faire doucement et naturellement.

L'équipe municipale y veillera et n'hésitera pas à corriger son action en la matière si besoin était. Car au final et comme le dit justement le dicton populaire, « **il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais** ».

Octroi de subvention pour l'achat ou la location de vélos

Créer des pistes cyclables, multiplier les parkings à vélos et... octroyer des subventions aux Villersois(es) qui franchiront le pas et décideront d'acquérir ou de louer un vélo.

La Mairie est prête à vous aider financièrement.

Est éligible à l'attribution de l'aide, toute personne physique adulte dont la résidence principale ou secondaire se situe sur la Commune de Villers-sur-Mer et qui fait l'acquisition, en son nom propre, d'un vélo neuf.

Pour être éligible à l'attribution de l'aide, l'acquisition du matériel doit être effectuée auprès d'un commerçant professionnel implanté sur le territoire de la Région Normandie.



L'acquisition du vélo, objet de l'aide, doit être effectué à compter de ce jour et avant la fin de la période de validité du dispositif fixée au 30 novembre 2021. La date de l'acquisition du vélo devra être inférieure à une durée de 3 mois à la date du dépôt de la demande. L'aide sera versée dans le cadre d'une convention conclue entre chaque bénéficiaire et la Ville de Villers-sur-Mer.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les personnes éligibles devront adresser un dossier à la Ville de Villers-sur-Mer **avant le 15 décembre 2021** qui comportera les pièces suivantes :

- un formulaire de demande dûment complété et accompagné des pièces justificatives requises,
- une convention de subvention (à retirer à la mairie ou déchargeable sur le site web de la mairie : <https://www.villers-sur-mer.fr/fiche-information/mobilite/mobilite-douce/>) complétée et signée,
- une attestation sur l'honneur.

Les bénéficiaires s'engageront, sur une durée de 5 ans, à ne percevoir que deux aides maximum par foyer fiscal et sous réserve que le foyer fiscal soit composé de deux personnes éligibles au dispositif.

Dans l'hypothèse où le bénéficiaire de l'aide viendrait à revendre le matériel concerné dans un délai de 5 ans suivant la date de signature de la convention, le montant total de l'aide devra être restitué à la Ville de Villers-sur-Mer.



Ces engagements feront l'objet d'une attestation sur l'honneur signée par le bénéficiaire.

Le bénéficiaire ne peut-être une personne morale.

Montant de l'aide et seuils éligibles :

Pour tout type de matériel éligible au dispositif d'aide, le montant de l'aide à l'achat octroyée par la Ville de Villers-sur-Mer s'élèvera à :

- 50 % du prix d'achat TTC dans la limite de 300 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ;
- 50 % du prix d'achat TTC dans la limite de 400 € pour l'achat d'un vélo cargo ;
- 50 % du prix d'achat TTC dans la limite de 150 € pour l'achat d'un vélo pliant ;
- 25 % du prix d'achat TTC dans la limite

de 100 € pour l'achat d'un vélo à propulsion humaine neuf.

- 30 % du prix de location annuelle d'un vélo dans la limite de 100 € et pour la 1^{re} année seulement.

Il est à préciser que les cinq subventions ne sont pas cumulatives.

Les modalités d'attribution sont définies dans la convention-type qui constitue le document de référence pour chacune des conventions à signer avec chaque bénéficiaire.

Un budget total de 10 000 € a été alloué à ce dispositif d'incitation financière pour l'année 2021.

Alors à vous de jouer !

La « Véloroute » va passer par Villers-sur-Mer

Dans le cadre de sa politique de mobilité douce, notre équipe municipale développe progressivement mais sûrement une politique vélo.

En bref, elle consiste essentiellement mais pas seulement en :

1. la **création de pistes cyclables** dites « partagées » ;
2. la **création de nombreux parkings à vélos** ;
3. la mise en place de **subventions** pour rembourser partie du prix d'achat ou de location des vélos que les Villersois(es) décideront d'acheter/louer ;
4. la signature d'une convention avec le Conseil Départemental pour que la « Véloroute » puisse passer par Villers-sur-Mer.

Cette convention est signée !

La Véloroute®, c'est 1 500 km à vélo de la Manche à la Mer du Nord. De Roscoff en Bretagne, à Dunkerque, à la frontière Belge, la véloroute continue à 100 % traverse des sites mythiques tels que la côte de Granit Rose, le Mont-Saint-Michel et sa baie, les Plages du Débarquement, les falaises d'Étretat, la Baie de Somme, la côte d'Opale et donc... Villers-sur-Mer.

Avec une part importante de voies partagées, c'est un **itinéraire vélo idéal pour les cyclistes en recherche d'évasion, de défi, de découverte culturelle et gastronomique**. Villers s'inscrit donc sur ce tracé.



Des panneaux ont été posés dans notre ville et continueront à l'être dans les jours qui viennent.

Vous pourrez en savoir plus sur la Véloroute en consultant ce site web <https://www.laveloroute.fr>



Navette pour relier Villers 2 000 au reste de la ville

L'équipe municipale va travailler sur la durée du mandat en cours sur le **dés-enclavement progressif de Villers 2000**. Différentes actions seront menées dans ce cadre, dont la mise en place d'une navette qui pourra relier Villers 2 000 au centre-ville.

Mais qui pourra également servir tous les autres quartiers de Villers et qui aura vocation à réguliè-

rement desservir les points essentiels de la ville (EHPAD, pôle de santé, cimetière...).

Le premier véhicule commandé est un E-Traveller (un véhicule électrique) qui devrait être livré à la Mairie cet été pour être mis en service à partir de septembre prochain. Nous l'attendons donc avec impatience. Il sera à terme peint aux couleurs de la ville.



NUMÉRIQUE

Création d'un espace de coworking au Villaré

Notre ville doit prendre en considération un mouvement de fond que la crise sanitaire a accéléré. À savoir que des actifs, résidents secondaires, se sont installés à Villers de manière principale inversant un mode de vie qui les amenait à travailler 4 jours à Paris (par exemple) pour 1 jour à Villers, en une situation où ils travaillent désormais 4 jours à Villers pour 1 jour à Paris.

Pour accueillir cette nouvelle population, mais aussi tous ceux qui sont actifs à Villers-sur-Mer ou qui souhaitent le devenir, différents efforts doivent être combinés :

1. améliorer la couverture réseaux de notre ville : comme déjà annoncé, notre équipe municipale a négocié avec les opérateurs téléphoniques pour que les antennes 2G et 3G qui couvraient notre ville, positionnées sur le clocher de l'église, soient remplacées par des antennes 4G et que des antennes supplémentaires soient installées à hauteur du cimetière et à hauteur de Villers 2000.

Donc des antennes 4G au lieu d'antennes 2G et 3G d'une part, et plus d'antennes d'autre part.

2. Améliorer la couverture « fibre » de la ville. Des travaux sont en cours qui permettront à Villers d'être totalement couverte dès fin 2022.



3. Créer un espace de coworking permettant aux personnes intéressées d'avoir accès à un bureau totalement équipé, avec accès au wi-fi, à un ordinateur, une imprimante, une photocopieuse, une salle de réunion et un espace café.

Le tout gratuit, à l'exception des consommables qui seront facturés à prix coûtant.

Alors n'hésitez pas à vous présenter au Villare, ou Alexis vous renseignera plus complètement sur la manière d'accéder à ces bureaux.



O PPOSITION

Tribune de l'opposition

dans le cadre de l'exercice de son droit d'expression

Le Directeur de la publication n'est pas responsable des propos tenus dans cet encart.

Ce texte est produit par les élus d'opposition et est retranscrit dans **La Lettre de Villers** tel qu'il est envoyé aux services de la Mairie.

*« Chères Villersaises,
Chers Villersois,
En tout premier nous voulons adresser, ici, un immense merci à Catherine VINCENT, pour son engagement total aux côtés de tous depuis 30 ans.*

Elle a su apporter à notre ville, à ses habitants, sa rigueur et sa connaissance dans les nombreux dossiers qu'elle a instruits pendant toutes ces années.

45 % des villersois ont voté il y a tout juste un an pour notre liste « Osez Villers » dont Catherine Vincent était le numéro 1.

Sa démission est une grande tristesse pour beaucoup tout autant que pour la diversité des opinions qui devraient être mieux partagées dans notre ville.

Avec l'été Villers accomplit tous les ans un défi majeur.

Celui d'accueillir des milliers de visiteurs venus de tous horizons.

L'opposition veut ici remercier l'ensemble du personnel communal et des commerçants qui sont en première ligne dans cette période estivale pour accueillir tous les amoureux de notre « petite ville de caractère ».

Comme tous les ans cet afflux et la structure même de Villers occasionneront des désagréments, des incivilités, des problèmes de partage de l'espace public etc.

Notre qualité de vie se doit d'être préservée, celle de nos visiteurs tout autant et en cela chacun doit se montrer vigilant au côté des professionnels de la sécurité qui nous accompagnent : Gendarmes, CRS, policiers municipaux, Sapeurs Pompiers, sauveteurs de la SNSM qui font un travail exemplaire.

Nous vous souhaitons à tous un bel été ensemble

Villersoisement vôtre »



PLAGE

La ville de Villers-sur-Mer signe la Charte « Plages sans déchet plastique »

80 % des déchets marins proviennent de la terre. Oiseaux, poissons, baleines, tortues... Chaque année, les plastiques tuent 1,5 million d'animaux.

Notre ville, les Villersois et les Villersois, doivent prendre leurs responsabilités. Et pour encadrer nos actions en la matière, **notre Maire a signé au nom de Villers-sur-Mer, la Charte « Plages sans déchet plastique »**. Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ?

Le Plan biodiversité du gouvernement fixe un objectif ambitieux de zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025. Cet objectif ne pourra être atteint sans la mobilisation de tous. Le ministère de la Transition écologique propose donc aux Communes littorales de signer la charte « Plages sans déchet plastique ».

Cette Charte comporte 3 domaines d'actions (sensibilisation, prévention, nettoyage) et 15 gestes concrets pour réduire les déchets plastiques au quotidien. La Charte valorise l'engagement de chacun. Elle se décline en trois paliers :

- **Palier 1** - 5 engagements réalisés
- **Palier 2** - 10 engagements réalisés
- **Palier 3** - 15 engagements réalisés

Chacun à son niveau, quel que soit le palier dans lequel il se trouve, contribue à la préservation des plages. Les engagements proposés ne sont pas exhaustifs, il est possible d'en proposer de nouveaux. Les collectivités doivent s'engager dans chaque domaine d'action : il n'est pas possible de restreindre ses efforts dans un seul et même domaine.



Pour évaluer la démarche, des indicateurs de suivi sont proposés. Ils permettent de fixer des objectifs et d'évaluer la pertinence des actions mises en œuvre. Ils feront l'objet d'un bilan qui sera transmis au ministère de la Transition écologique à la fin de la haute saison.

1) Actions de sensibilisation

- **Indicateur 1** : présence ou absence de panneaux et d'affichage ;
- **Indicateur 2** : présence ou absence de panneaux et d'affichage, nombre d'actions de communication (site internet de la commune ; bulletin municipal, affiches, etc) ;
- **Indicateur 3** : nombre d'interventions en milieu scolaire et extra-scolaire ;
- **Indicateur 4** : nombre de réunions d'information ;



- **Indicateur 5** : nombre de commerçants engagés dans la démarche.

2) Actions de promotion des objets réutilisables

- **Indicateur 6** : nombre d'évènements conformes à la démarche zéro déchet plastique ;
- **Indicateur 7** : présence ou absence d'expérimentation ;
- **Indicateur 8** : nombre de jours d'animation par mois ;
- **Indicateur 9 et 10** : nombre de commerçants engagés dans la démarche.



3) Actions de tri, collecte, ramassage et nettoyage des plages

- **Indicateur 11** : nombre d'opérations de nettoyage ;
- **Indicateur 12** : absence ou présence de containers ;
- **Indicateur 13** : bilan du ramassage par la Commune ;
- **Indicateur 14** : bilan du nettoyage par la Commune ;
- **Indicateur 15** : % des agents formés au nettoyage manuel des plages.

Villers-sur-Mer s'engage donc dans ce processus. Les élus sont motivés et déterminés à prendre leurs responsabilités à cet égard.

Ils pourront s'appuyer sur les services de la Ville, qui seront sensibilisés à la question si besoin était.

Et progressivement mais sûrement, nous prendrons notre part de responsabilité pour éviter que nos déchets passent de la ville à la plage, puis de la plage à la mer.

Aidez-nous tous à réaliser cet objectif.

Il n'y a qu'une planète Terre. Nous n'avons pas de plan B. Alors protégeons-la. Protégeons-nous. Protégeons nos enfants.

Programmation de la rénovation après la saison estivale, de l'épis en face du pôle nautique

La Commune de Villers-sur-Mer bénéficie d'une plage exceptionnelle de plus de 2 km de longueur. Cette plage est équipée d'épis en béton. Ces épis sont des ouvrages qui permettent de freiner les courants d'eau, de limiter les mouvements de sédiments et donc de préserver la structure globale de la plage.

Cependant ces épis sont mis à rude épreuve et doivent être entretenus. Ce sera le cas prochainement de l'épi qui est face au PNVB. En effet, une intervention sera réalisée en octobre afin de refaire les parties abîmées.

Dans un premier temps, les parties concernées seront démolies. Puis de nouveaux ancrages seront introduits dans la structure de l'épi. Enfin, un béton spécifique résistant à l'eau sera déposé afin de refondre la structure.

Cette opération nécessitera trois semaines de travaux.

L'équipe municipale s'engage avec détermination à préserver le patrimoine de notre ville, dont sa plage naturelle fait partie.

Les photos jointes présentent les parties à reprendre.



Zone remplissage et rejointoiement partiel

Notre Ville a fait l'objet d'un contrôle inopiné des services de l'Etat en charge des affaires maritimes

Les services concernés ont souhaité réaliser un inventaire de notre flotte de bateaux et contrôler si nous étions à jour concernant :

- la validité de nos permis de navigation,
- la conformité de nos certificats de sauvetage en mer,
- l'existence et la validité d'actes de francisation,
- etc...

Tout y est passé et nous avons également été déclarés en conformité pour ce qui relève du bon fonctionnement de nos postes de secours.

Un bon point pour Villers-sur-Mer à l'approche de la période estivale !



Nos eaux de baignade classées d'excellente et de bonne qualité par l'Autorité Régionale de Santé (ARS)

Chaque année, des tests sont effectués pour déterminer la qualité de nos eaux de baignade. Les résultats sont tombés mi-juin. **Les eaux de baignade de notre plage côté centre-ville (appelée administrativement « plage Mermoz ») sont considérées d'excellente qualité.**

Les eaux de baignade de notre plage côté Villers 2000 (appelée administrativement « plage Jean Moulin ») sont considérées de bonne qualité.

Nous pouvons et continuerons donc à pouvoir nous baigner en toute confiance.



PROPRETÉ

Nos services ont installé des poubelles supplémentaires pour faire face à l'afflux des populations

Il a été demandé à nos services d'anticiper des afflux de populations et d'augmenter le nombre de poubelles aux endroits où il est fréquent qu'elles débordent.

Nos services font de leur mieux, matin, midi et soir pour garder notre ville propre et pour l'embellir.

Nous comptons sur votre civisme pour leur faciliter la tâche.

Jeter un déchet par terre est autant un acte d'incivisme qu'un manque de respect à nos services.



**VOUS
N'AVEZ RIEN
OUBLIÉ ?**



**LA PROPRETÉ
C'EST L'AFFAIRE
DE TOUS !**

SANTÉ

Un défibrillateur installé sur la place du marché de Villers 2000

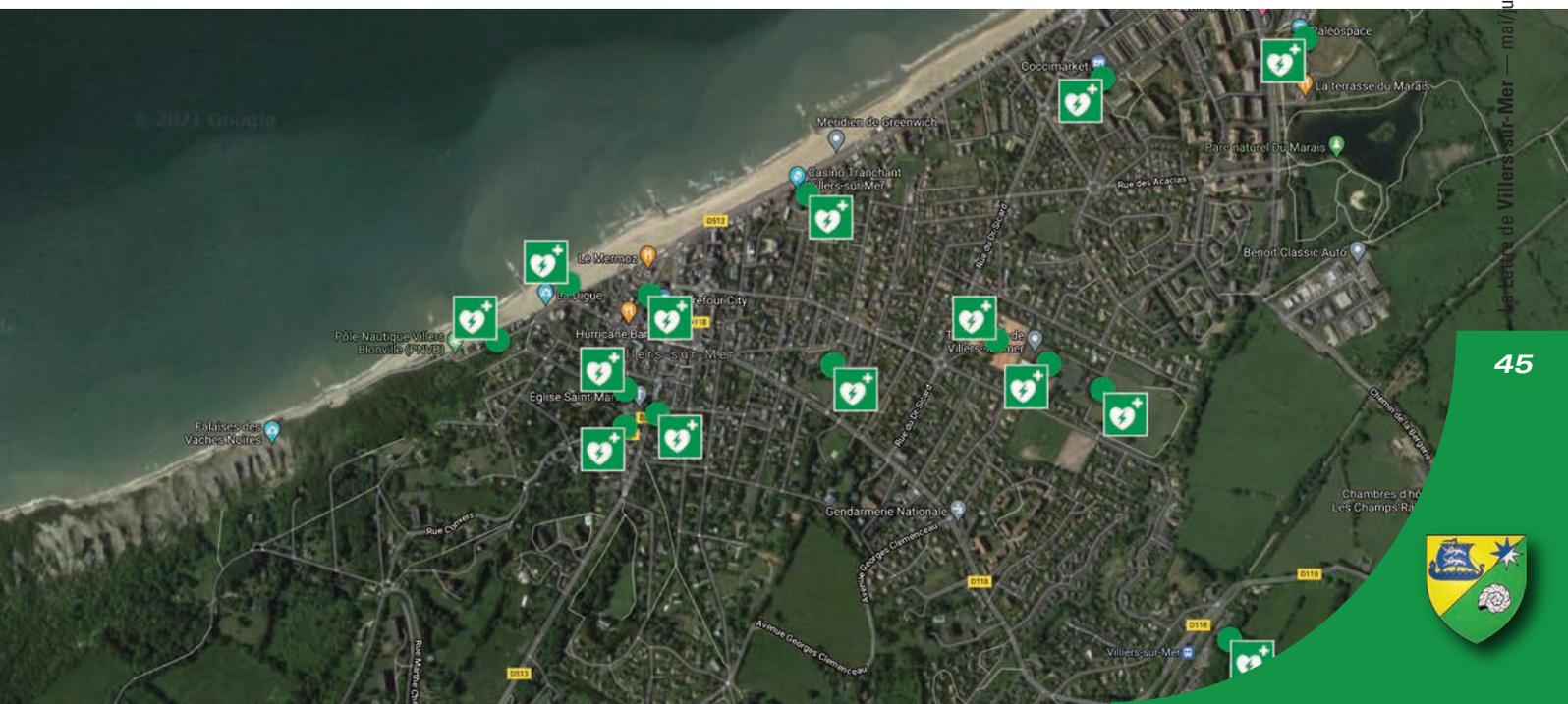
En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Plusieurs défibrillateurs sont disponibles dans notre ville. À l'approche de la saison estivale, il nous semble nécessaire de vous en rappeler la localisation.

1. Bureau d'Information Touristique: Place Jean Mermoz – DAE situé dans le local du personnel – accessible aux heures d'ouverture de l'office
2. Casino: Place du Lieutenant Fernand Fanneau – DAE situé à l'intérieur du bâtiment
3. Groupe scolaire Victor Duprez: 20 rue du Lieutenant d'Hérouville – DAE situé à l'intérieur du bâtiment
4. Église: Rue de l'église – DAE situé dans l'Église
5. Mairie: 7 rue du général de Gaulle – DAE situé dans la Mairie – accessible aux heures d'ouverture de la Mairie
6. Paléospace: 6 avenue Jean Moulin – DAE situé dans l'établissement – accessible aux heures d'ouverture du Paléospace
7. PNVB (centre de voile): Rue Alfred Freine – DAE placé à l'intérieur du bâtiment – accessible aux heures d'ouverture
8. Poste de secours Mermoz: Place Jean Mermoz – DAE situé à l'intérieur du poste de secours
9. Poste de secours Jean Moulin: 95 Avenue de la République – DAE situé à l'intérieur du poste de secours
10. Services Techniques: Route du château – DAE situé dans le bâtiment des Services Techniques
11. Stade (au niveau des tribunes): Rue Du Stade – DAE en extérieur accessible 24h/24 7j/7
12. Tennis: Rue du Docteur Sicard – un DAE à l'extérieur du bâtiment des tennis couverts – accessible 24h/24 – 7j/7 et un DAE à l'extérieur du Club House – accessible 24h/24 – 7j/7
13. Villare: 33 rue du Général De Gaulle – DAE situé à côté du bureau d'accueil – accessible aux heures d'ouverture du Villare
14. Un DAE situé dans la voiture de la Police Municipale

Par ailleurs, un nouveau défibrillateur a été commandé par la Mairie et sera installé prochainement au Centre commercial de Villers 2000 (Parking Villers 2000 – DAE situé sous le panneau d'affichage).

Vous voilà informés.



La gestion de la crise sanitaire Covid 19

À Villers, l'équipe municipale a pris la crise du Covid 19 très au sérieux. Elle a décidé de gérer la crise plutôt que de la subir. Après avoir créé l'Entraide en 2020 et en s'appuyant en partie sur elle aujourd'hui, la Mairie aura pu :

- délivré des centaines de paniers solidaires aux plus démunis ;
- effectué des centaines de livraisons à celles et ceux qui craignaient de sortir ;
- organisé plus d'une centaines de transports vers les centres de vaccinations ;
- pour au final faire vacciner un total (début juin) de 538 Villersois(es)

Considérant que de nombreux Villersois se sont fait vacciner par leurs propres moyens, nous estimons à plus de 1900 (sur +/- 2700) les Villersois ayant reçu au moins une dose à cette date.

Avec un taux de vaccination de 70 %, notre ville se situe donc largement au-dessus de la moyenne nationale de 54 %.



SANTÉ:

la Mairie organise avec l'Entraide des trajets gratuits pour les personnes voulant se faire vacciner

Si vous êtes concernés, ou que l'un de vos parents, voisins, amis... est concerné, n'hésitez pas à contacter l'Entraide :

- par téléphone au 0651 0037 26
- par email sur entraidevillers@gmail.com

vosre voyage aller-retour pour la première comme pour la seconde vaccination sera organisé. **Gratuitement.** Plusieurs dizaines de Villersois(es) ont déjà effectué le trajet ou ont contacté l'Entraide pour l'organiser.

Alors n'hésitez pas !

La prévention de la perte d'autonomie: un projet pour les séniors retraités de plus de 60 ans pour 2021

Un projet nommé « **Villers prend soin de ses séniors – comment mieux préserver son autonomie** » porté par le CCAS de Villers-sur-Mer a débuté depuis juin dernier dans le respect des mesures sanitaires.

Prévu pour se dérouler sur toute l'année 2021, il est financé par la Conférence des Financeurs du Calvados « *Bien vieillir dans le Calvados* » à hauteur de 14 000 € et notre municipalité (mise à disposition des salles et d'un atelier informatique).

La perte d'autonomie est une notion difficile à laquelle on préfère souvent ne pas penser. Et pourtant, elle augmente avec l'âge. Un retour d'hospitalisation difficile ou bien d'une simple poussée d'arthrose peut entraver l'autonomie.

Le projet « **Villers prend soin de ses séniors** » s'adresse à tous les villersois de plus de 60 ans qui se posent des questions sur leur autonomie dans le présent ou dans l'avenir.

Il a pour objectifs :

1. Sensibiliser les séniors à la prévention de la perte d'autonomie liée à l'âge pour mieux accompagner les nouveaux projets de vie.
2. Améliorer par des actions concrètes l'autonomie des séniors qui en auraient besoin pour un plus long maintien à domicile en toute sécurité ;
3. Aider à maintenir un lien social de qualité avec la famille, les amis, le voisinage pour lutter contre l'isolement.

Il propose des solutions pour atteindre ces objectifs à travers notamment l'ergothérapie, l'activité physique adaptée, le développement personnel ainsi que l'usage de l'informatique et des réseaux sociaux.

- L'ergothérapie vous permettra de créer chez vous un environnement propice à l'autonomie. Avec un RDV à domicile, vous définirez avec le professionnel quelles améliorations apporter à votre habitat pour l'adapter à vos habitudes de vie, en toute sécurité ;
- l'activité physique adaptée (2 séances le lundi matin) vous aidera, dans un cadre ludique et décontracté avec un matériel adapté, à lutter contre les effets du confinement pour retrouver des capacités physiques et ainsi une meil-



leure qualité de vie. Encadrée par un coach sportif, cette pratique se fera en toute sécurité.

- le développement personnel (1 conférence/mois) est un moyen pour reconstruire un nouvel équilibre. Il s'articule autour de conférences, d'ateliers en petits groupes vous permettant le partage d'expériences, de connaissances, de pistes d'actions pour mieux rebondir et vous épanouir ;
- l'usage de l'informatique et des réseaux sociaux vous permettra de garder un lien régulier avec vos enfants, petits-enfants et pourquoi pas avec vos voisins: se parler, jouer à la belote en ligne, partager des recettes de cuisine... Sur RDV, vous serez guidés - et rassurés - dans votre découverte du monde de l'internet.

Pour toute information

... et pour votre inscription, contacter le **CCAS** à la mairie-annexe au **02 31 14 65 13**



SÉCURITÉ

Notre Police municipale reçoit un nouveau véhicule



La sécurité est un sujet d'importance pour l'équipe municipale.

Après :

1. l'augmentation du nombre de caméras de vidéosurveillance ;
2. la mise en place de l'initiative « Participation citoyenne » en étroite collaboration avec la gendarmerie ;

il convenait,

3. de revoir les moyens octroyés à notre police municipale.

Voilà notre équipe dotée d'un nouveau véhicule que nous avons voulu être identifiable comme étant une voiture de police.

Votre sécurité est un sujet que notre équipe municipale prend très au sérieux.

Notre Maire rencontrera d'ailleurs prochainement la Procureure de la République en tête-à-tête à ce sujet.



SOCIAL

Action intensive en faveur des chômeurs de longue durée à Villers-sur-Mer

L'équipe municipale a mis en place avec Pôle Emploi une action pour l'insertion professionnelle de Villersois qui sont depuis longtemps en recherche d'emploi. Pour cela, il a été fait appel à un organisme reconnu : l'Institut National de Formation et de Recherche sur l'Éducation Permanente (INFREP), qui est intervenu sur place à Villers pour un « *Coaching collectif* ».

Concrètement, la municipalité a mis à disposition les locaux nécessaires à la formation et a proposé les entreprises villersaises qui pouvaient être intéressées par les profils des 11 bénéficiaires.

Cette formation a eu lieu à Villers, du 13 avril au 28 mai, soit pendant 7 semaines et durant 46 jours.

Oui, c'était long et dense. Car cette formation avait pour objectifs :

1. de donner un soutien personnalisé (on parle de « coaching ») actif et adapté à chaque bénéficiaire, afin de le redynamiser dans sa recherche d'emploi en lien avec les besoins du territoire ;
2. de se réappropriier les outils techniques dans la recherche d'emploi et de reprendre confiance en soi ;
3. de créer du lien avec les entreprises locales, pour se faire connaître et accéder à un emploi.

La formation s'est appuyé sur des entreprises partenaires, que la Commune remercie chaleureusement (par ordre alphabétique) :

- Charcuterie Blavette,
- Carrefour City,
- Casino de Villers-sur-Mer,
- Clean Entretien Nettoyage,
- La Digue de Villers,
- Menuiserie Guérard,
- Le Mermoz,
- La Pétrisane,
- Le Repère,
- Ets Vignet et fils.

Une expérience qui s'est révélée en définitive très positive.




pôle emploi

VILLERS SUR :



STATIONNEMENT

Le parking est un sujet de discussion récurrent à Villers. Ce sujet est commun à toutes les stations balnéaires qui voient leur population considérablement augmenter durant les congés et les week-ends.

Pensez donc : à Villers, lors de l'été 2020, nous avons battu tous les records de fréquentation, à cause d'un déconfinement qui a amené les Français à vouloir absolument profiter de grands espaces, combiné au fait qu'il était alors interdit de partir à l'étranger. Notre ville est donc passée de 2 700 habitants à... 42 000 habitants ! De manière générale, Villers a plutôt l'habitude d'accueillir de 20 000 à 25 000 personnes l'été. Mais à Villers, comme partout ailleurs sur notre territoire, ces chiffres ont tendance à augmenter considérablement ces derniers mois.

Notre ville ne pourra jamais accueillir les voitures de 42 000 personnes sans qu'il n'y ait de stationnements sauvages, d'infractions et autres incivilités. Les mesures prises par l'équipe municipale pour tenter de restreindre l'amplitude des problèmes rencontrés sont donc les suivantes.

Expérimentation du stationnement « résident » cet été

L'été, certaines rues de l'ultra-centre deviennent payantes. Quand on habite dans l'une de ces rues, stationner sa voiture revient donc à 25 euros par... jour ! Pas de problème lorsque ce tarif est réservé aux touristes qui, généralement, ne stationnent que quelques heures dans ces rues.

Mais quid des Villersois(es) qui y vivent ?
Un statut de « stationnement résident » a donc été créé qui permettra, moyennant un ticket de 25 € par mois (et non plus par jour !), aux personnes en résidence principale ou secondaire et habitant certaines rues, de pouvoir stationner sur la Commune (en dehors des parkings Mermoz – Mairie et Armistice).

Pour être éligible, il faut :

1. Habiter dans une des rues suivantes :

- rue Boulard, (jusqu'à l'intersection Comtesse de Béarn)
- rue de Strasbourg,
- rond-point Louis Armand,
- rue Maréchal Leclerc,
- rue du Général de Gaulle,
- rue de l'Armistice,
- avenue des Belges,
- rue Maréchal Foch,
- rue Michel d'Ornano.

2. Et être en incapacité de stationner un véhicule dans son habitation.

Ce « stationnement résident » s'effectuera par la mise en place d'un macaron (sur lequel figurera la plaque d'immatriculation) à retirer après les formalités pratiques à la Police Municipale.

LA CARTE DE RESIDENT
une solution qui vous facilite
le stationnement !



Diminution des places de parking pour les bus et augmentation des places de parking pour voitures



Villers fait face, chaque été, à deux problèmes récurrents :

1. **le manque de places de parking** puisque notre ville voit sa population être multipliée par 10 (par 20 lors de l'été 2020) en juillet et en août, sans qu'il soit possible de multiplier les places de parking par 10 (ou 20) ;
2. **l'afflux parfois massif de bus de touristes** dans la zone Villers 2000.

L'équipe municipale a pris la décision cet été :

1. concernant les places de parking : d'en

créer de nouvelles, là où des espaces non utilisés le permettent. Plusieurs dizaines de nouvelles places ont ainsi vu le jour ces dernières semaines ;

2. concernant les places de parking pour les bus : de **réduire les places de parking autorisées de 9 à 5 afin d'inciter ces bus à se répartir plus équitablement sur toutes les plages de la Côte Fleurie**, et non pas prioritairement à Villers.

L'objectif étant de continuer à accueillir ces bus, mais en moins grand nombre et de prendre en compte le bien-être des Villersois résidant à Villers 2000.

52

Création de places de parking supplémentaires pour les personnes à mobilité réduite (PMR)



Depuis 2006, la loi précise qu'il faut au minimum **2 % de places de stationnement PMR** par rapport au nombre total de places prévues pour le public. Ces places doivent avoir une largeur minimale de 3.3 mètres et une longueur minimale de 5 mètres.

L'équipe municipale a procédé ces dernières semaines :

1. à la **création de nouvelles places PMR** dans notre ville, de sorte que Villers-sur-Mer soit en conformité avec la loi à cet égard ;
2. au **repositionnement de certaines places**, qui ont été **rapprochées du centre-ville et de la plage** pour permettre aux personnes en situation de handicap de plus facilement profiter de nos commerces et de la mer ;
3. au lancement de la campagne « *Si tu prends ma place, prends mon handicap* ». L'équipe « voirie » de la ville a posé de nouveaux panneaux concernant le stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Les places de stationnement PMR bénéficient de deux panneaux réglementaires « B6d et M6h » auxquels ont été rajoutés des panneaux « *Si tu prends ma place, prends mon handicap* ». Si des places PMR sont prévues, ce n'est pas pour ennuier les conducteurs valides. C'est parce que les personnes en bénéficiant sont en situation de handicap.

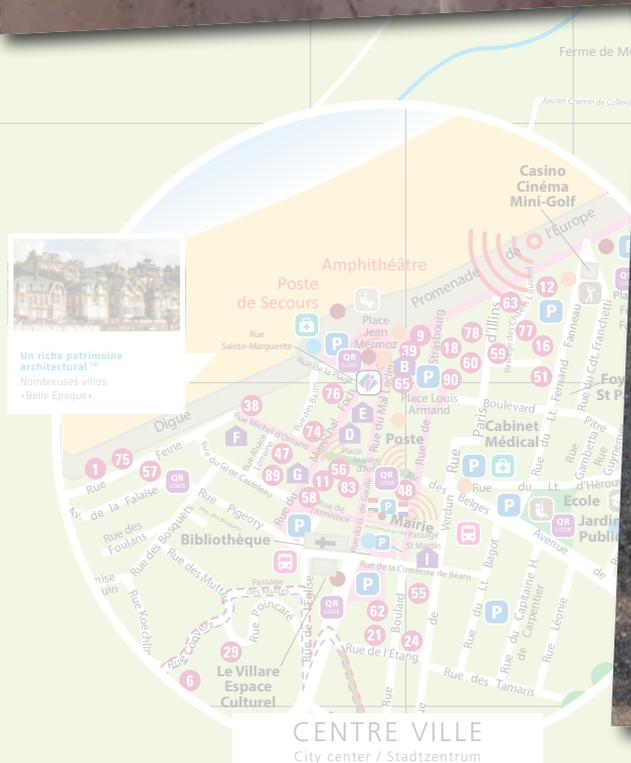
Création de places de parking pour les commerçants

Le parking est un souci constant dans Villers durant les périodes d'affluence de population dans notre ville. L'équipe municipale a lancé des réflexions en interne pour remettre à plat la politique de stationnement dans notre ville.

La nouvelle politique consiste et consistera donc entre autres à créer un **parking payant, réservé aux commerçants sédentaires, situé au sein du parking de la Framée**, pour que ceux-ci libèrent les places qu'ils occupent en centre-ville.

Arrivant tôt le matin dans leurs commerces, nos commerçants et leurs employés prennent en effet d'emblée un nombre conséquent de places de parking dans le centre-ville. En leur réservant un parking payant à 2 minutes à pied du centre-ville, de nombreuses places se libéreront dans ce même centre-ville.

Leurs places seront numérotées et attribuées à ceux en ayant fait la demande auprès de la Mairie.



T RAVAUX

Notre Maire a officiellement signé la convention « Petites villes de demain » avec l'État

Pour mémoire, notre équipe municipale avait candidaté dans le cadre du programme dénommé « **Petites villes de demain** », pour être sélectionnée par l'État en tant que ville pouvant porter une dynamique de développement sur son territoire.

Et la candidature de Villers-sur-Mer a été retenue. Notre ville est la seule de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie à avoir été sélectionnée.

Le lancement de « Petites villes de demain » intervient au moment où notre pays connaît une crise sanitaire et économique sans précédent. Pour y faire face, l'État a engagé un Plan de relance de 100 milliards d'euros, dont une partie importante des crédits est territorialisée.

Par leur dynamisme, la variété de leurs projets et leur engagement dans un modèle de développement plus écologique, les ter-

ritoires « *Petites villes de demain* » sont des acteurs pleinement engagés dans la relance. À ce titre, les « *Petites villes de demain* » retenues peuvent bénéficier des crédits de la relance pour le financement de leurs projets qui contribueront aux trois priorités du Plan que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Notre Maire, **Thierry GRANTURCO**, a signé hier à la préfecture, la convention avec l'État.

2021 et 2022 seront consacrées aux **analyses requises** par l'État et à partir de **2023**, les **projets de revitalisation** de notre ville pourront être lancés et cofinancés par l'État.

Une très-très bonne nouvelle pour Villers-sur-Mer et une vraie et **belle reconnaissance du travail accompli par notre équipe municipale.**



Contacts utiles

La Mairie

Tel: 02 31 14 65 00
Email: mairie@villers.fr

Mairie annexe

(social, état civil, cimetière)
Tel: 02 31 14 65 13
Email: mairie-annexe@villers.fr

La Police municipale

Tel: 02 31 14 05 37
Email: Police-municipale@villers.fr

Gendarmerie

Tel: 02 31 14 02 85

L'Entraide Villers-sur-Mer

Tel: 06 51 00 37 26
Email: entraidevillers@gmail.com

Appartement d'urgence

(violences intrafamiliales)
Tel: 06 33 29 89 94

Urgence sociale

Tel: 07 71 16 66 05

Médiatrice

Tel: 06 84 82 37 60
Email: mediation@villers.fr

Défenseur des droits

Tel: 06 30 95 00 57

La Poste

Tel: 02 31 14 28 00

Déchèterie

Tel: 02 31 88 16 32

Office de Tourisme

Tel: 02 31 87 01 18

Paléospace

Tel: 02 31 81 77 60

Association Villeroise pour les Animaux

Email: av-animaux@villers.fr



Le Petit Journal de Villers-sur-Mer est une nouvelle publication mensuelle dont la vocation sera de vous informer, en amont, des différentes activités dans notre ville.

Elle est ouverte aux différents acteurs associatifs, culturels et sportifs de Villers-sur-Mer, qui sont invités à transmettre à la Mairie les informations qu'ils souhaitent y faire paraître. Vous êtes l'un d'eux, vous voulez passer une information? Faites-nous le savoir.



